

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-sixième séance – Mercredi 8 février 2017, à 20 h 30

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes*, *M. Adrien Genecand*, *M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin* et *M. Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno* et *Esther Alder*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 26 janvier 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 février et mercredi 8 février 2017, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Résolution: bornes rétractables dans la Vieille-Ville

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Le bureau transmet ses félicitations à notre collègue Amanda Gavilanes pour la naissance de son fils Arthur. (*Applaudissements.*)

## 4. Résolution du 7 février 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Natacha Buffet-Desfayes, Daniel Sormanni, Olivier Wasmer, Sophie Courvoisier, Simon Brandt, Pierre Scherb et Michel Nargi: «Pour le respect strict de la proposition PR-1046 concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville» (R-203)<sup>1</sup>.

### PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté en date du 21 mai 2014 la proposition PR-1046 qui précisait: «Durant la journée (7 h à 20 h), aucune restriction d'accès n'est en vigueur sur l'ensemble de la zone de rencontre. Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 4393.

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre sont dressées vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Nous demandons au Conseil administratif de se conformer le plus vite possible à la proposition PR-1046 et de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 20 h.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois ont déposé la résolution urgente R-203 en raison de la situation actuelle en Vieille-Ville concernant les bornes rétractables, suite également à la réponse de M. Pagani à la question orale de notre collègue M. Wasmer lors de la session plénière précédente, au mois de janvier dernier.

Je me souviens très bien des débats sur la proposition PR-1046 votée en 2014, puisque j'étais l'auteure du rapport PR-1046 A. Elle avait été acceptée quasi à l'unanimité par le Conseil municipal, notamment parce qu'on nous avait promis que ces bornes ne restreindraient l'accès à la Vieille-Ville – selon la délibération – que de 20 h à 7 h. J'ai relu entièrement les procès-verbaux: à aucun endroit il n'y est dit que ces bornes seraient levées la journée aussi et qu'il faudrait s'approcher pour les abaisser. Or, actuellement, c'est ce qui se passe! Elles sont levées vingt-quatre heures sur vingt-quatre, il faut s'approcher assez près pour que la caméra perçoive votre véhicule et que les bornes descendent, ce qui prend tout de même une dizaine de secondes. Or, le seul panneau indiquant qu'il faut s'approcher est placé si près des dites bornes que certaines personnes venues de loin ne le voient pas, croient que la Vieille-Ville est complètement fermée à la circulation et s'en vont.

De ce fait, les commerçants et les restaurateurs perdent une partie de leur clientèle. Depuis que ces bornes levées vingt-quatre heures sur vingt-quatre sont en place, certains d'entre eux annoncent une baisse de 30 à 50% de leur chiffre d'affaires. Deux commerces de la Vieille-Ville ont déjà donné leur congé pour déménager ailleurs. Ce qui nous choque, c'est que les premiers à pousser des cris parce que les centres-villes commerçants sont mourants sont aussi les premiers à faire en sorte qu'on n'y accède plus avec autant de facilité!

Je signale également qu'à moins de vivre sur place et d'avoir l'habitude de se confronter à un système de ce genre, pour beaucoup de gens se trouver devant des bornes signifie que le quartier est complètement fermé. Ils n'imaginent pas forcément que les bornes peuvent s'abaisser pour ouvrir le passage; comme je l'ai dit, il faut s'approcher suffisamment près pour voir le panneau qui l'indique.

En venant ici en voiture, le mois dernier, j'en ai été témoin: deux véhicules coincés devant moi tentaient de faire marche arrière, l'un dans un sens et l'autre dans l'autre... Lorsque les conducteurs ont vu que moi, en me collant littéralement contre les bornes, je les faisais descendre, ils ont réessayé. Sinon ils seraient partis, alors qu'ils pouvaient très bien être des clients potentiels des commerces de la Vieille-Ville.

Je tiens à répondre ici aux personnes qui, du côté gauche de cette enceinte, me critiquent en disant: «Hou, elle est venue en voiture...» Je vous rappelle juste en passant, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, que je suis une personne à mobilité réduite et que j'ai un macaron pour handicapés!

Quoi qu'il en soit, il y a un problème quant au respect de ce qui avait été promis au Conseil municipal lors du vote de la proposition PR-1046. Les restrictions actuelles sont plus sévères que ce qui était prévu dans la délibération concernant les bornes de la Vieille-Ville. En effet, si les mesures votées alors étaient respectées strictement – M. Wasmer en fera la démonstration tout à l'heure – elles ne devraient être levées que de 20 h à 7 h.

Nous demandons donc au Conseil administratif d'installer une meilleure signalisation expliquant aux automobilistes que les bornes peuvent être abaissées si on se colle devant, voire de les laisser abaissées sauf aux heures de restriction de 20 h à 7 h – ce qui serait l'idéal.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ces bornes posent en effet un problème à la Vieille-Ville et à ceux qui veulent y accéder. Si je me souviens bien, le Mouvement citoyens genevois était le seul groupe à s'opposer au crédit de la proposition PR-1046 pour l'installation de ces bornes rétractables. Il devait d'ailleurs y en avoir trois séries jusqu'à la rue Saint-Léger, ce qui impliquait d'en mettre aussi dans la rue adjacente. On a au moins fait l'économie d'une série, c'est toujours ça... Cela dit, la situation actuelle est problématique.

Le minimum absolu serait que les bornes de la Vieille-Ville restent baissées au moins pendant la journée. Le reste du temps, elles doivent soi-disant être levées pour garantir la tranquillité des habitants, comme s'il y avait un tel trafic automobile que ce serait pire que sur l'autoroute un jour d'embouteillages à Morges... Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, puisqu'il n'y a de toute manière pas ou quasiment pas d'habitants à la rue Saint-Léger et en dessus. Par conséquent, les seuls qui pourraient éventuellement se plaindre – mais je ne crois pas qu'ils le fassent – habitent à la rue des Granges. Or, ce n'est pas par là que passent les voitures qui, pour la plupart, traversent la Vieille-Ville depuis la rue Saint-Léger jusqu'à la rampe de la Treille via la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Je ne vois donc pas quel est le problème le soir, où certains habitants seraient prétendument empêchés de dormir. Ce sont là de faux prétextes visant une fois de plus à bloquer la circulation pour empêcher les véhicules de venir dans la Vieille-Ville.

Je ne parlerai pas ici de la problématique des personnes à mobilité réduite, je laisserai mon collègue Laurent Leisi s'en charger. Toutefois, je signale que ces personnes doivent en principe pouvoir accéder à ces lieux vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Or, tel n'est évidemment pas le cas, puisque les bornes sont levées le soir à 20 h – quand elles fonctionnent, car elles sont parfois bloquées en haut ou en bas. Il y a même des automobilistes qui arrivent à leur rentrer dedans! On a vu cela l'autre jour encore dans le journal...

En tout cas, ce dispositif est inadéquat et le minimum serait d'abaisser les bornes durant la journée. Je rappelle qu'il y a aussi des fourgonnettes de livraison qui livrent de la marchandise en Vieille-Ville, parfois après 20 h. On m'expliquera comment les livreurs peuvent faire leur travail, dans ces conditions! Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter la résolution R-203 sur le siège ce soir.

**M. Olivier Wasmer (LR).** La résolution R-203 est urgente pour une seule raison principale: la fermeture des commerces de la Vieille-Ville. Aujourd'hui même, une boutique de la Grand-Rue est en train de fermer à cause de ces mesures coercitives prises par M. Pagani pour fermer la Vieille-Ville à la circulation, il l'a affirmé lui-même le mois dernier.

Or, tel n'était pas le vœu du législateur à l'époque; j'ai moi-même été l'avocat de l'Association de la Vieille-Ville de Genève, qui a déposé des recours jusqu'au Tribunal fédéral contre la fermeture de la Vieille-Ville voulue par le Département cantonal de justice et police et des transports. Il avait alors été convenu avec ledit département que la fermeture du quartier devait être effective principalement durant la nuit – pour mieux servir ces habitants nantis qui ont la chance de vivre dans les immeubles de la Ville de Genève en payant 1000 francs de loyer pour un six-pièces, bien sûr... Ce sont ces gens-là qui exigeaient la fermeture de leur quartier!

Le Département de justice et police et des transports, dirigé par M. Ramseyer, ne l'a pas entendu de cette oreille et a accepté que la Vieille-Ville reste ouverte durant la journée, eu égard notamment à la présence des commerces – galeries de tableaux, restaurants, magasins de meubles ou d'accessoires de cuisine, cabinets d'avocats et de notaires... M. Ramseyer s'était d'ailleurs mis d'accord avec l'Association de la Vieille-Ville de Genève pour instaurer une autorisation de stationnement de vingt minutes, afin que les clients puissent accéder aux commerces

de la Grand-Rue, des rues Calvin, de la Cité et de la Pélisserie – ainsi qu’à la Treille, bien évidemment, où il y a depuis longtemps des places de parking.

Depuis vingt-deux ans que je suis installé à la Grand-Rue je constate une dégradation progressive de la situation des commerces, mais ce phénomène a soudainement pris une ampleur inimaginable: dès la pose des bornes au mois d’août 2016, tous les commerces – je dis bien: tous les commerces, quels qu’ils soient, dont ceux que je viens d’énumérer – ont commencé à perdre leur clientèle. Tous les commerçants – mes voisins – m’ont affirmé que leur chiffre d’affaires avait diminué de 30 à 40%, comme je le disais à M. Pagani à l’occasion de ma question orale du mois dernier.

Aujourd’hui, les commerces les plus importants sont en train de fermer. Le dernier en date – celui que je mentionnais en préambule – est Living Tradition, installé là depuis plus de vingt ans. Il s’agit d’un décorateur d’intérieur qui a fait la décoration de Patek Philippe! Quand j’ai vu sur la vitrine l’annonce de la liquidation, comme tout client potentiel, j’en ai bien évidemment demandé la raison. On m’a répondu: «On quitte la Vieille-Ville.» Il s’agit donc de la boutique située en face de mon cabinet, au numéro 15 de la Grand-Rue précisément.

Il faut savoir aussi qu’entre-temps le bar Les Salons de Théophile et le restaurant La Thèière qui rit, à la rue de la Cité, ont fermé – les locaux sont restés vides pendant deux ans! Le petit tailleur dont la boutique était située au numéro 12 de la Grand-Rue a fermé au mois de décembre dernier, le restaurant qui avait ouvert juste à côté aussi, la boutique d’objets en plastique à côté de Living Tradition est en train de faire de même... J’ai vu des photos de la Grand-Rue sur Facebook: tout le monde peut constater qu’elle est totalement déserte, quelle que soit l’heure du jour ou de la nuit. Les commerçants sont en train de mourir!

Monsieur Pagani, le mois dernier, vous avez affirmé vouloir restreindre la circulation... Mais nous, nous ne voulons pas que ce soit le cas la journée! Pendant ces heures-là, les clients des commerces et les citoyens ont le droit de passer dans la Vieille-Ville! Il n’est effectivement pas très intéressant de la traverser en voiture pour prendre un raccourci, mais il faut pouvoir y accéder pour faire vivre les commerçants en achetant ce qu’ils ont à vendre – notamment des meubles, des tableaux et tout ce que l’on peut trouver en Vieille-Ville. Aujourd’hui, tous ces commerces se meurent, parce que vous avez mis des bornes et que vous refusez obstinément – comme je l’ai dit le mois dernier – de les abaisser durant la journée, alors qu’il n’y a pas la moindre nécessité à cela.

On comprend leur utilité la nuit, puisque les clients de certains commerces – notamment des boîtes de nuit comme le Petit Palace à la rue de la Tour-de-Boël ou le Play-Boy à la Grand-Rue – empêchaient les habitants de dormir. Mais on ne voit pas en quoi il est nécessaire de maintenir ces bornes levées durant la journée – d’autant plus qu’elles ont causé passablement d’accidents à des automobilistes

qui ont passé en croyant qu'elles resteraient ouvertes entre chaque véhicule, alors qu'en fait elles remontent immédiatement. A ce que j'ai appris, six voitures ont déjà été endommagées à cause de ça!

Il s'agit donc d'une situation d'urgence absolue, Monsieur Pagani et Monsieur le maire! Il faut immédiatement abaisser ces bornes la journée, afin que les commerçants puissent travailler et que la Vieille-Ville de Genève ne devienne pas Detroit, une ville en faillite car tous ses commerçants ont dû mettre la clé sous le paillason! Voilà ce que vous demande aujourd'hui le Parti libéral-radical: la prise de mesures énergiques et rapides pour empêcher la fermeture des commerces qui s'est accélérée depuis le mois d'août dernier. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 37 oui contre 33 non.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** En préambule, j'aimerais préciser que ces bornes ont notamment été demandées par les habitants de la Vieille-Ville. Dans ce quartier, il n'y a pas que des commerces, il y a aussi des gens qui y habitent! Or, je le répète, ce sont eux – entre autres – qui ont demandé l'installation de bornes rétractables. De surcroît, celles-ci bénéficient d'un système de badges devant permettre – et c'est le cas – l'accès des fournisseurs aux commerces; je ne vois donc pas en quoi ces bornes les empêcheraient de parvenir jusqu'aux magasins où ils doivent livrer leur marchandise.

J'en viens à la problématique du commerce. Pour les clients des magasins, il est peut-être plus agréable de pouvoir flâner dans les rues que de devoir parquer vite fait leur voiture – d'autant plus que, comme cela a souvent été souligné, on n'arrive pas à se garer dans la Vieille-Ville! Par conséquent, les gens qui veulent faire du shopping se rendront plus facilement dans les commerces mentionnés par les précédents orateurs s'ils peuvent y aller à pied en flânant dans les rues. Je pense que la flânerie profite davantage aux commerces que l'accès en automobile.

Pour conclure sur nos arguments, le groupe socialiste aimerait relever que la résolution urgente R-203 pose un problème formel. Je la lis: «Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté en date du 21 mai 2014 la proposition PR-1046 qui précisait (...)». Or, le texte de la citation ne fait absolument pas partie des invites de la délibération de la proposition PR-1046! Il a dû être pêché au hasard dans le rapport PR-1046 A. Nous ne pouvons donc pas le considérer comme une invite votée par le plénum. Je rappelle que ce qui est voté en commission et ici, en séance plénière, ce sont les invites! Par conséquent, selon nous, cette résolution ne tient pas la route et les socialistes voteront contre! (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai jamais prétendu faire le bonheur des gens contre leurs propres demandes... En l'occurrence c'est le Conseil municipal, les habitants et les commerçants de la Vieille-Ville qui ont demandé que ce quartier soit enfin une zone piétonne. Or, ladite zone piétonne interdite à la circulation dès 20 h a été décrétée il y a vingt-cinq ans! Ce n'est pas moi qui étais un forcené dans cette affaire, mais le Conseil municipal qui a transmis à l'exécutif une demande lancinante des habitants de la Vieille-Ville.

Comme certains l'ont justement relevé, ceux-ci ne pouvaient plus dormir la nuit. Et non seulement cela mais, le jour, ils subissaient de véritables courses de voitures à cause des automobilistes qui, pour éviter la rue de la Croix-Rouge embouteillée, montaient par la Vieille-Ville pour gagner deux minutes et se retrouver plus vite sur la place de Neuve. Telle est la réalité.

Je passe à une autre réalité: vous oubliez de préciser, Monsieur Wasmer, que l'ensemble des commerces de notre ville subissent une baisse de leur chiffre d'affaires! Je le regrette autant que vous, mais cette perte est due à d'autres phénomènes – que je déplore, d'ailleurs – comme le franc fort. Je suis bien placé pour le savoir, puisque je siège dans différentes fondations qui s'occupent notamment de gestion du commerce.

Madame Richard, je veux bien réétudier la problématique du panneau indicatif qui, de plus, a été tagué. J'admets volontiers qu'il est peu lisible et je suis prêt à y remédier. Toujours est-il que j'ai fait le constat suivant: si l'on considère honnêtement la situation, on ne peut pas dire qu'auparavant les passants se promenaient à la rue de l'Hôtel-de-Ville pour vaquer à leurs différentes occupations ou regarder les magasins. Non, ils étaient confinés sur des trottoirs étroits, car des voitures passaient à côté d'eux. Aujourd'hui, grâce à la symbolique de ces bornes, les gens – parents avec poussette, habitants et touristes – prennent réellement possession de la zone piétonne. (*Vives réactions dans la salle.*) C'est une zone piétonne, Mesdames et Messieurs!

*M. Jean-Philippe Haas (MCG). Non!*

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur Haas! Si vous avez quelque chose à dire, appuyez sur le bouton et attendez votre tour comme tout le monde!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Oui, enfin, excusez-moi si ce n'est pas une zone piétonne mais une zone de rencontre... Bref! Toujours est-il que je veux bien essayer d'améliorer la signalétique, car il y a évidemment des

ajustements nécessaires à faire après six mois, c'est normal. Cela dit, nous ne rallumerons pas le feu de la controverse. Vu l'article d'un journal bien connu exposant un certain nombre de récriminations par rapport à ces bornes, les habitants de la Vieille-Ville qui m'avaient mis le fusil dans les côtes pour les faire installer se réveilleront – c'est déjà le cas – et me diront: «Il n'est pas question que vous abaissiez les bornes la journée.»

Pour ma part, je n'ai pas envie d'être l'otage de qui que ce soit; je dis simplement que nous réétudierons la situation. Ce panneau n'est effectivement pas clair. Nous essaierons de voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation et valider le statut de la Vieille-Ville décrété il y a déjà vingt-cinq ans, Mesdames et Messieurs!

**M. Laurent Leisi** (MCG). Monsieur le président, vous avez essayé d'escamoter ma prise de parole... J'évoquerai plusieurs points. Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. Pagani, qui vient de déclarer que la Vieille-Ville était une zone piétonne. En l'occurrence, c'est une zone de rencontre et non une zone piétonne! Le cadastre est clair. Une zone de rencontre est une zone de rencontre, pas une zone piétonne! Tel est le premier point à souligner.

J'en viens au deuxième. Le Mouvement citoyens genevois a abordé le sujet de manière pragmatique, en s'interrogeant sur les considérants – j'emploie ce terme au sens large – de la proposition PR-1046. A la commission de l'aménagement et de l'environnement, le problème de la perte financière des petits commerces et artisans de la Vieille-Ville a été soulevé par mes propres soins. Cette question s'inscrit dans une problématique globale.

Or, on sait par des études réalisées dans toute l'Europe que, partout où l'on ferme la circulation, les commerces voient leur chiffre d'affaires baisser ou disparaissent carrément. On risque la disparition du tissu artisanal et commercial! (*Contestations sur les bancs socialistes.*) Si vous ne me laissez pas parler, Mesdames et Messieurs, je parlerai plus fort, pas de problème!

Je passe au troisième point que je voulais aborder. On peut partir de l'idée qu'il faut abaisser ces bornes de 7 h à 20 h – je ne sais pas exactement quels sont les horaires appliqués – mais un autre problème se pose qui est, à mon avis, gravissime. La Ville de Genève risque à ce sujet une plainte grave pouvant aller jusqu'au niveau fédéral.

Il s'agit de l'interdiction de l'accès à la Vieille-Ville pour les handicapés et les personnes à mobilité réduite, déjà évoquée par M. Pagani lors de sa réponse à ma question orale. Entre 20 h et 7 h du matin, les handicapés ne disposant pas d'une carte d'ayant droit enregistrée auprès de la Fondation des parkings n'ont pas accès à la Vieille-Ville. C'est un scandale national! Je le dis et le répète!

Monsieur Pagani, croyez-vous qu'un handicapé prendra la rue de la Cité en chaise roulante pour arriver au sommet de la Vieille-Ville? Il faut arrêter avec ces histoires et être un peu plus cohérent! Cette situation est un non-sens absolument incroyable! Tout le périmètre de la Vieille-Ville a été déclaré zone hors handicap! Il n'y a plus de handicapés dans la Vieille-Ville! Entre 20 h et 7 h du matin, c'est fini! On a décidé de les bloquer... C'est simplement hallucinant!

Moi-même, il y a un mois, j'ai été témoin d'un incident dû à cette situation. Un handicapé en chaise roulante circulant avec des plaques vaudoises avait rendez-vous pour manger dans l'un des restaurants du lieu – je ne citerai pas son nom. N'ayant pas de carte d'ayant droit enregistrée, il était bloqué devant la borne. Outre le fait qu'il a eu beaucoup de peine à sortir de sa voiture, il y avait pour finir au moins huit ou dix taxis et autres véhicules qui klaxonnaient derrière lui... C'est un fait: le passage lui était interdit! Or, ce n'est pas le premier cas de ce genre; on m'en a rapporté de semblables à plusieurs reprises. Je suis d'ailleurs moi-même concerné, puisque je suis en contact direct avec diverses associations d'aide aux handicapés.

Je vous le dis, Mesdames et Messieurs: la Ville de Genève viole la loi en restreignant l'accès des handicapés à la Vieille-Ville. Par conséquent, il faut en tout cas entrer en matière sur la résolution urgente R-203 et, peut-être, la renvoyer en commission pour étude. Mais il est nécessaire d'agir, car le système actuel ne fonctionne pas. Je vous remercie de m'avoir écouté... et advienne que pourra! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis** (DC). Le Parti démocrate-chrétien plaide depuis plusieurs années pour l'existence de parkings souterrains à proximité de zones totalement ou partiellement libérées des voitures. Par conséquent, de notre point de vue, l'installation de ces bornes fait sens, puisque le parking de Saint-Antoine se trouve à proximité immédiate de la Vieille-Ville et permet un accès facilité et rapide aux commerces et aux restaurants du quartier. Il est probablement plus rapide d'y stationner que d'essayer de chercher l'une des rares places de parc situées dans les rues mêmes de la Vieille-Ville.

Par ailleurs, nous estimons que la situation s'est grandement améliorée depuis l'installation de ces bornes. Avant, la rue de l'Hôtel-de-Ville était encombrée par un flux incessant de voitures traversant la Vieille-Ville ou stationnant de manière illicite le long de la place du Bourg-de-Four, l'une des plus jolies de Genève. Nous trouvions cela particulièrement dommage pour les Genevois et les touristes qui aiment flâner dans le quartier.

Cela étant, nous sommes également sensibles aux inquiétudes exprimées par les commerçants, raison pour laquelle nous avons déposé un amendement en vue de modifier comme suit l'invite de la résolution R-203:

*Projet d'amendement*

«Nous demandons au Conseil administratif de se conformer le plus vite possible à la proposition PR-1046, de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 11 h 30, pour permettre les livraisons, et d'améliorer la signalétique.»

Cela permettra d'éviter des files de voitures le matin devant ces bornes – ce qui n'est pas très écologique non plus, de notre point de vue. Nous demandons donc de les abaisser totalement de 7 h à 11 h 30, afin de permettre les livraisons; vous avez déjà répondu à la deuxième demande de notre amendement, Monsieur Pagani, puisque vous avez vous-même proposé d'améliorer la signalétique du dispositif en question, laquelle n'est en effet absolument pas claire.

Voilà, j'espère que cet amendement recueillera une majorité des voix du plénum et permettra de répondre aux préoccupations à la fois des commerçants et des habitants de la Vieille-Ville. (*Applaudissements.*)

**M. Simon Gaberell** (Ve). Comme mes préopinants l'ont rappelé, la Vieille-Ville est une zone de rencontre. Depuis que ces bornes ont été installées – à la demande des habitants – elles agissent comme de précieux ralentisseurs et favorisent la déambulation. On peut enfin se balader tranquillement en Vieille-Ville! Elles favorisent ainsi la convivialité et permettent l'animation de la ville, de la Vieille-Ville en particulier.

Je veux bien admettre qu'il y a un problème de signalétique et, sur ce point, nous sommes prêts à soutenir l'amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien. C'est aussi une question de couleur, puisque ces bornes sont rouges la journée alors qu'il est possible de passer, ce qui peut prêter à confusion.

En revanche, quand j'entends dans la bouche de mes collègues du Parti libéral-radical qu'à cause de ces mêmes bornes les commerçants ont 30 à 50% de chiffre d'affaires en moins, que des boutiques font faillite, que partout la ville se meurt, je crois qu'il ne faut pas exagérer avec ces visions cataclysmiques de la Vieille-Ville! Tout ça pour deux bornes? (*Applaudissements de la gauche.*) Dans ce cas, on pourrait prétendre que c'est aussi à cause de ces deux bornes qu'il n'y a personne à la tribune du public du Conseil municipal... Il suffirait peut-être d'abaisser les bornes... (*Rires.*) Ah, il y a une personne à la tribune? Peut-être a-t-elle pu passer quand même, magnifique! Ou peut-être circule-t-elle à vélo...

Bref, s'il suffisait d'abaisser les bornes pour que les commerces fleurissent en Vieille-Ville, franchement, je les abaisserais tout de suite! Aucun problème! Mais soyons sérieux... Je me rappelle une séance de commission où l'on nous parlait d'une zone de rencontre qui aurait fait baisser de 30 à 50% le chiffre d'affaires d'une boulangerie. Or, qu'avons-nous constaté en discutant avec le boulanger?

Que son chiffre d'affaires baissait depuis cinq ans, soit bien avant l'instauration de la zone de rencontre. Je crois qu'il faut arrêter d'exagérer et de peindre le diable sur la muraille!

Ce n'est pas en abaissant une borne qu'on animera la Vieille-Ville, ni en mettant des voitures partout qu'on animera une ville en général. Ce n'est pas en laissant circuler des automobiles qui klaxonnent que les gens seront heureux et iront dans les commerces pour acheter, consommer, animer cette ville que nous aimons tant. Soyons sérieux! Pour ma part, je partage le souci d'une ville qui puisse vivre, être animée par ses habitants et ses commerçants; je partage le souci qu'il y ait de petites et de moyennes entreprises qui puissent fleurir dans notre ville, mais je crois que ce n'est pas en y introduisant des voitures qu'on y arrivera – c'est même plutôt en les interdisant et en créant des vraies zones de rencontre, de vraies animations dans ce quartier et de vrais aménagements qui permettent à la population de s'approprier la Vieille-Ville! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR).** Nous faisons un constat: les commerçants vont mal, peut-être – parmi d'autres raisons – à cause des bornes placées à l'entrée de la Vieille-Ville. Et tout ce que M. Pagni trouve à nous répondre, c'est qu'ils souffrent d'autres problèmes dont le franc fort... Nous ne laisserons pas dire ce genre de choses! Tous les commerçants qui nous font confiance en espérant que les autorités prendront les problèmes à bras-le-corps pour essayer de leur faciliter la vie – et non pas pour leur mettre des bâtons dans les roues – doivent être défendus. Voilà un premier point sur lequel le Parti libéral-radical ne pourra pas être d'accord avec le magistrat.

Par ailleurs, on nous parle tantôt de zone de rencontre, tantôt de zone piétonne... Il y a là un flou artistique qui a déjà été souligné lors des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la proposition PR-1046. On avait vu aussi qu'il serait très difficile aux livreurs de passer après 20 h – pensons simplement au cas des cérémonies à l'Hôtel de Ville – et qu'ils ne sauraient ni à qui s'adresser ni comment faire. Or, au bout de six mois, nous nous retrouvons justement confrontés à ce même problème!

Evidemment, les autorités peuvent prétendre qu'elles informeront très clairement la population sur les mesures qu'il s'agit d'instaurer mais, dans le cas présent, la Ville ne l'a pas fait! Nous pouvons donc douter du bien-fondé de ses intentions. Tel est notre deuxième constat.

Le troisième est le suivant: on entend dire que la Vieille-Ville fonctionne très bien et que les gens y sont très heureux. Mais non! Vous avez bien vu qu'il n'en est rien, Mesdames et Messieurs! Nous sommes nombreux à le déplorer, aussi bien sur les bancs de la droite que sur ceux de la gauche. On connaît de nombreuses villes d'Europe qui ont de vraies zones piétonnes accompagnées

de très nombreux parkings... Mais chaque fois que nous parlons de parkings, la gauche se rebiffe! D'accord, on a bien un parking à proximité de la Vieille-Ville, cependant on sait qu'il n'est pas du tout à la hauteur de l'attente des gens qui aimeraient une zone piétonne clairement définie. Les commerçants en seraient contents, car leurs clients sauraient qu'ils se rendent dans une zone piétonne ayant un parking accessible à proximité.

Or, tel n'est pas du tout le cas dans la Vieille-Ville! Ni l'information donnée ni l'organisation urbaine ne correspondent à une zone piétonne. Au bout d'un moment, nous devons être capables de faire des choix. Il y a une année, la gauche nous tombait dessus en disant qu'il était insolent de notre part de proposer aux commerçants l'opportunité de chauffer leurs terrasses – par des moyens écologiques, je le rappelle. Elle avait crié au scandale sous prétexte que cela ne se faisait pas et que les gens n'avaient pas besoin de davantage d'animation dans la Vieille-Ville. Mais maintenant, cette même gauche décrit combien les citoyens sont heureux d'y flâner avec leurs poussettes et leurs enfants, tout comme les touristes. Je ne sais pas comment ce passage d'un extrême à l'autre a été possible! Ce n'est certainement pas seulement grâce aux bornes...

Soyons bien clairs: soit la Ville décide de créer une zone piétonne en Vieille-Ville et elle prend toutes les mesures d'accompagnement qui font le succès de ce dispositif dans les villes européennes, soit elle y renonce et reconnaît ouvertement qu'elle ne veut pas de voitures du tout, point à la ligne. C'est ce que l'on semble entendre sur les bancs de la gauche... Mais ne prenons pas de demi-mesures! Je vous en remercie au nom de tous les commerçants et des touristes qui aimeraient pouvoir profiter réellement de la Vieille-Ville, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Holenweg (S).** Premièrement, je ferai un rappel purement formel: ce qui nous est soumis là, c'est une résolution. Or, il est absurde de déposer une résolution pour demander quelque chose au Conseil administratif. Une résolution est une prise de position du Conseil municipal qui n'est suivie d'aucun autre effet que sa publication. Si vous voulez que le Conseil administratif fasse quelque chose, Mesdames et Messieurs, il faut que vous déposiez une motion. Aussi, si la résolution R-203 devait être acceptée par le plénum, nous pourrions parfaitement nous en satisfaire puisqu'elle n'aurait aucun effet obligatoire; elle exprimerait une certaine position d'une majorité – et rien d'autre.

Deuxièmement – j'interviens ici au nom des socialistes – nous sommes tout à fait favorables au projet d'amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien. Il rejoint d'ailleurs le projet de résolution de la droite presque élargie en demandant l'abaissement des bornes de 7 h à 11 h 30. Nous ne voyons aucune objection à le soutenir, puisqu'il est à la fois modéré et rationnel.

Troisièmement, je remercie M. Wasmer de m'avoir appris quelles étaient les raisons de la faillite de la ville de Detroit: ce sont les bornes! (*Rires sur les bancs socialistes.*) Il me semblait que c'était plutôt la faillite de l'industrie automobile, les Japonais ayant racheté les marques américaines et causé la fermeture des grandes usines qui étaient pratiquement la monoculture de Detroit... Mais non, c'est à cause des bornes!

J'apprends aussi que les commerçants de la Vieille-Ville tombent soudain en faillite également à cause des bornes. Moi, j'habite à Genève depuis 1952 et je comprends quelque chose à ce qui se passe dans cette ville depuis ce qu'il est convenu d'appeler l'âge de raison – il a été un peu tardif dans mon cas, comme vous pouvez régulièrement le constater, Mesdames et Messieurs, mais enfin... Depuis l'âge de 15 ans à peu près, j'entends les commerçants genevois – et en particulier ceux de la Vieille-Ville – se plaindre de la situation qui leur est réservée par les autorités municipales.

Auparavant, ils expliquaient qu'ils tombaient en faillite les uns après les autres à cause de la circulation; maintenant, c'est à cause de l'absence de circulation! La nature du commerçant de la Vieille-Ville, c'est de se plaindre auprès de la Ville! Il s'agit d'une espèce de fonctionnement pavlovien: quand un commerce tombe en faillite, c'est forcément soit parce qu'il y a trop de circulation, soit parce qu'il n'y en a pas assez. Dire que les commerces de tailleurs tombent en faillite à cause des bornes, c'est absurde, puisque les tailleurs font faillite depuis les années 1920 à Genève.

Enfin, dans ce projet de résolution – puisqu'il s'agit bel et bien d'un projet de résolution – la citation de la proposition PR-1046 ne se réfère pas à la décision votée par le Conseil municipal, comme M<sup>me</sup> Frigenti Empana l'a rappelé tout à l'heure: la «décision» à laquelle vous semblez faire référence, Mesdames et Messieurs les auteurs de la résolution R-203, n'est pas la délibération acceptée par notre plénum. Et même si tel était le cas, elle ne dirait rien des facilités ou non à accorder aux clients des commerces. En effet, il y est question des bénéficiaires d'un macaron, des taxis, des personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, des services religieux et des véhicules d'urgence et d'entretien. Les commerces ne sont mentionnés nulle part! Par conséquent, même si cette citation correspondait à la décision du Conseil municipal, cela ne changerait rien à la situation actuelle.

Que les bornes soient levées ou abaissées, la situation des commerces ne change pas – ni le discours des commerçants à l'égard de la Ville de Genève. Il y a vingt ans, ils demandaient que cesse la circulation en Vieille-Ville, parce que cela provoquait la faillite des commerces; aujourd'hui, ils demandent que revienne la circulation en Vieille-Ville, sous prétexte que l'absence de circulation provoque la faillite des commerces... Si nous réintroduisons la circulation dans le quartier, dans vingt ans, les successeurs des commerces qui auront disparu entre-temps réclameront à nouveau la fermeture à la circulation!

Ce n'est pas parce qu'il y a des véhicules ou qu'il n'y en a pas dans la Vieille-Ville que les commerces font faillite, c'est parce que la Vieille-Ville n'est plus le centre commercial de Genève depuis un siècle. Maintenant c'est les Rues-Basses et, depuis quelques dizaines d'années, les zones périphériques. Les magasins situés en Vieille-Ville ne sont plus les commerces de proximité de la population genevoise mais des entreprises qui, même si leur marchandise s'adresse à des touristes, peuvent parfaitement survivre au maintien des bornes en position haute.

Mesdames et Messieurs, le «*borne out*» de quelques commerçants face à la levée des bornes la journée ou la nuit n'est en aucune manière une raison de revenir sur la décision prise par le Conseil municipal lors du vote de la proposition PR-1046. Je le rappelle: sur demande de la population de la Vieille-Ville et d'une bonne partie de ses commerçants, il s'agissait de refaire de ce quartier une zone à la fois habitable et fréquentable autrement que par des automobiles.

Cela dit, si vous votez cette résolution, j'espère que vous l'accepterez comme nous avec l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Mais je répète une fois de plus que ce vote, négatif ou positif, ne changera rien à rien. Il ne s'agit que d'une résolution et non seulement le Conseil administratif n'est pas tenu de suivre les résolutions du Conseil municipal, mais en plus elles ne s'adressent pas à lui. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Spuhler** (MCG). M. Pagani a reconnu que le panneau de signalisation des bornes de la Vieille-Ville n'était pas très explicite et qu'il faudrait peut-être en mettre un autre. Je lui répondrai qu'il a raison... Oui, Monsieur le magistrat, mettez un panneau sous forme d'oraison funèbre avec l'inscription «Ci-gît le cœur de la ville, le Conseil administratif m'a tué.» Voilà quel serait le panneau approprié car, aujourd'hui, le cœur de la Vieille-Ville se meurt!

Vous avez beau faire des théories, Monsieur Holenweg – vous transmettez, Monsieur le président –, telle est la réalité! Alors effectivement... (*Remarque de M. Holenweg.*) Je ne vous ai pas interrompu, s'il vous plaît! Tout le monde sait ce qu'est une vieille-ville accueillante en zone piétonne, il y en a beaucoup en Europe et c'est très agréable – mais on donne à la population la possibilité d'y accéder! On leur permet d'arriver à bon port au cœur de la vieille-ville en créant des parkings et d'autres dispositifs de stationnement! Voilà ce que nous demandons, finalement: que les gens puissent accéder aux commerces et les faire tourner, que les habitants profitent du beau centre-ville où ils ont la chance de vivre en jouissant d'une relative tranquillité par rapport à la circulation. Tout le monde est d'accord là-dessus.

Cependant, on a aujourd'hui en Vieille-Ville de Genève un truc hybride qui ne correspond à rien, qui empêche l'accès des handicapés et des véhicules

de livraison, voire même des véhicules d'urgence, puisqu'ils doivent s'arrêter devant les bornes pour signaler leur présence – sinon, elles restent bloquées. Et je ne parle pas des véhicules de transport, taxis et autres!

Je dirais donc que la gestion de la circulation au moyen de ces bornes n'est pas très efficace, pour l'instant. Le magistrat l'a reconnu: cela doit être amélioré. D'ici que l'on optimise enfin le système – mais je crois que nous ne sommes pas près d'y arriver, même si on peut toujours rêver... – nous demandons en tout cas que les bornes soient abaissées durant la journée, afin que les livraisons... Enfin, je ne vous referai pas la liste de nos bonnes raisons, Mesdames et Messieurs! Mais il faut que les véhicules qui ont besoin d'accéder à la Vieille-Ville puissent le faire.

Je comprends qu'il n'était pas intéressant que des automobilistes traversent la Vieille-Ville pour éviter la rue de la Croix-Rouge et gagner du temps, d'ailleurs je ne suis pas non plus favorable à ce stratagème. Cela, je vous l'accorde, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face. Par contre je ne suis pas persuadé qu'il en aille toujours ainsi aujourd'hui. Je pense donc que la résolution R-203 doit vous faire réfléchir car, comme l'a expliqué M. Leisi, les personnes souffrant d'un handicap n'ont plus accès du tout à la Vieille-Ville, actuellement. Plus du tout!

*Des voix sur les bancs socialistes. Ce n'est pas vrai!*

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! On peut poursuivre? Allez-y, Monsieur Spuhler.

*M. Pascal Spuhler.* Merci, Monsieur le président. (*Remarque de M. Holenweg.*) Non, je ne vais pas parler de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises «RIE III», Monsieur Holenweg, mais des «rues étroites»...

**Le président.** Monsieur Holenweg!

*M. Pascal Spuhler.* ... des rues étroites de la Vieille-Ville, où certains handicapés voudraient se rendre. Il peut s'agir de personnes de passage qui ne connaissent pas forcément le parking de Saint-Antoine – lequel est malheureusement le seul à proximité de la Vieille-Ville permettant aux gens de garer leur voiture pour se rendre ensuite au cœur du quartier. Il y a là quelque chose à faire et je demande réellement au Conseil administratif d'y penser, au lieu d'empêcher la moitié de la population d'accéder à la Vieille-Ville juste pour satisfaire quelques privilégiés qui y habitent.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Avant la mise en place des bornes de la Vieille-Ville, 6000 véhicules par jour et 900 par nuit passaient à cet endroit. L'enjeu de ce dispositif était d'améliorer la convivialité du quartier, sur demande des habitants et suite aux discussions auxquelles les commerçants du quartier ont été associés. Il y a eu un consensus! Peut-être des couacs se sont-ils produits – sur ce point, je suis obligée de vous croire sur parole, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face – mais, en tout cas, la mesure requise dans la résolution R-203 est totalement disproportionnée.

S'il y a vraiment eu une personne à mobilité réduite qui n'a pas pu accéder à l'endroit où elle voulait se rendre, comme l'a dit M. Leisi, il faut effectivement y remédier – mais de là à réclamer la levée complète de ces bornes, non! Cela irait à l'encontre du bon sens. Toutes les villes d'Europe ont une zone piétonne. Or on voit ici des touristes – j'en ai croisé – qui nous demandent: «Mais où est l'espace piéton à Genève?» Eh bien, nous n'en avons pas! Il faut donc aménager des espaces pour les piétons. L'enjeu, dans notre ville, est la reconquête de l'espace public par les citoyens. Il faut que les gens puissent se réapproprier les rues!

Avant l'installation de ces bornes, les piétons étaient constamment sur le trottoir. Aujourd'hui, on peut profiter de tout l'espace et marcher sur la chaussée tout en se sentant en sécurité – nous le faisons tous, nous qui siégeons dans cette enceinte, de même que les touristes. Monsieur le président, vous transmettez à M. Wasmer qu'il y a d'autres solutions pour rendre une ville vivante que d'en faire un circuit à bagnoles! Car c'est bien de cela qu'il s'agit!

M. Wasmer affirme que les commerçants de la Vieille-Ville subissent une baisse de 30 à 40% de leur chiffre d'affaires. Eh bien, nous soutiendrons donc l'amendement du Parti démocrate-chrétien pour l'abaissement des bornes de 7 h à 11 h 30. Par ailleurs, puisque M. Wasmer est le porte-parole de tous ces commerçants qui pourraient bientôt mettre la clef sous le paillason, je lui demande d'ores et déjà de nous apporter ici les documents indiquant leur chiffre d'affaires dans six mois. L'abaissement des bornes aura-t-il remédié à sa diminution? Je ne le crois pas.

Je pense que, pour remédier à la baisse du chiffre d'affaires des commerçants et des restaurateurs, il faut une ville vivante où les gens puissent circuler en sécurité, une ville qu'ils puissent s'approprier – or, tel était bien le sens de la mise en place de ces bornes en Vieille-Ville.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)*

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs, une fois de plus, le Conseil municipal marche sur la tête! Tout d'abord, cette résolution – qui pourrait d'ailleurs facilement être transformée en motion – demande avant tout que la délibération de la proposition PR-1046 acceptée par notre plénum soit respectée. Car elle ne l'est pas! Je ne sais pas pourquoi on vote des délibérations, ici, si c'est pour que l'exécutif ne les respecte pas! C'est se moquer du monde! Nous dénoncerons cela à la Cour des comptes! Pour ma part, je crois qu'il faut savoir raison garder. Ce que nous votons dans cette enceinte doit être respecté – surtout quand il s'agit de délibérations avec mise en application obligatoire.

Quant à la comparaison avec les villes qui ont des zones piétonnes, je rappelle que celles-ci bénéficient de parkings à proximité! Or vous vous opposez à la construction de parkings, Mesdames et Messieurs de la gauche! Vous ne voulez pas permettre aux gens d'accéder aux zones piétonnes, voilà le problème! Pour qu'elles fonctionnent, il faut pouvoir garer sa voiture à proximité avant de gagner à pied l'espace piéton. Ce n'est pas possible à Genève, parce que vous vous y opposez – non seulement ici dans cette enceinte, mais également par voie de référendum! Votre attitude n'est pas cohérente!

Par ailleurs, je constate ce soir qu'Ensemble à gauche défend les habitants de la rue des Granges! Vous transmettez à M<sup>me</sup> Pérez, Monsieur le président de séance... Nous avons affaire ici à une alliance objective entre les «riches» de la rue des Granges et Ensemble à gauche! C'est assez amusant.

Quant au Parti socialiste, l'un de ses représentants a dit tout à l'heure qu'on savait bien que les commerçants de la Vieille-Ville – surtout les tailleurs – faisaient tous faillite... Mais cela représente des emplois, vous savez! J'avais cru comprendre qu'il fut un temps où le Parti socialiste défendait les emplois. C'est vrai, mais c'était il y a extrêmement longtemps, au temps de sa vraie légende... Aujourd'hui, il n'en a plus rien à faire de l'emploi et des travailleurs!

Mesdames et Messieurs, soyez cohérents. Oui, il y a des commerces en difficulté, mais ils ne fourniront pas d'informations sur leur chiffre d'affaires à la Ville de Genève! Non mais, laissez-moi rire! Je crois que si les commerces ferment ou subissent une diminution de leurs recettes, c'est qu'il y a un problème. Les commerçants se sont d'ailleurs mobilisés en lançant une pétition que nous traiterons, bien sûr, lorsqu'elle sera déposée; pour le moment, elle recueille de très nombreuses signatures.

On assiste aujourd'hui à un ralentissement économique. Les tout petits commerces souffrent, ils subissaient déjà une baisse de chiffre d'affaires bien avant l'installation des bornes, certes – mais elles ne font qu'augmenter leurs difficultés. Si vous voulez les aider, Mesdames et Messieurs, il faut baisser les impôts et voter la loi RIE III!

*Des voix.* Bravo! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Après ces vifs applaudissements, je souhaiterais demander à cette assemblée de retrouver le calme. Je remarque en effet qu'il y a beaucoup de petits caucus internes, ce qui cause un bruissement que nous entendons jusqu'ici et qui empêche d'écouter vraiment l'orateur.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Chers collègues, j'ai entendu bien des choses, ce soir... Je ne sais pas si beaucoup de membres du Conseil municipal ont le permis de conduire – surtout sur les bancs de la gauche, car ceux qui circulent à vélo ne l'ont pas forcément. (*Remarque de M. Pagani.*) Monsieur Pagani, je vois bien que vous voulez répliquer, mais je me demande si vous avez le permis de conduire! (*Remarque de M. Pagani.*)

**Le président.** S'il vous plaît! Monsieur Pagani, vous n'avez pas à interpellier les orateurs. Rien ne sert de «chauffer» la salle avec vos interventions, nous avons assez chaud ainsi. On se calme! Continuez, Monsieur Haas.

*M. Jean-Philippe Haas.* Je vous remercie, Monsieur le président. Tout d'abord, il a été question tout à l'heure de la zone piétonne de la Vieille-Ville. Eh bien, je suis désolé, mais il n'y a pas de zone piétonne en Vieille-Ville. C'est une zone de rencontre! Une zone piétonne est un périmètre interdit à la circulation, ce qui n'est pas le cas ici. La zone de rencontre autorise la circulation limitée à 20 km/h et donne la priorité aux piétons, comme à la rue de la Rôtisserie. De ce fait, un piéton qui se trouve au milieu de la Rôtisserie peut être heurté par un automobiliste ou un cycliste – par exemple un membre du groupe des Verts, car il y en a beaucoup qui circulent à vélo avec des plaques jaunes, en ce moment... Mais vous aussi, vous avez l'interdiction de rouler la nuit dans ces zones! Et j'aimerais bien savoir comment vous ferez pour rentrer chez vous, à la fin de cette séance!

**Le président.** Adressez-vous au président, Monsieur Haas.

*M. Jean-Philippe Haas.* Oui, Monsieur le président, excusez-moi. Je disais donc qu'eux aussi, c'est-à-dire les gens qui utilisent un vélo électrique, doivent avoir un permis de conduire – même pour circuler dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h. Par conséquent, il leur est interdit de circuler dans la

Vieille-Ville pendant la nuit. Il y a vraiment deux poids et deux mesures, dans cette histoire!

Je tenais aussi à préciser le point suivant, suite à certaines affirmations que j'ai entendues dans cette enceinte selon lesquelles il n'y aurait pas de places de parc dans la Vieille-Ville. Ecoutez, Mesdames et Messieurs, j'ignore si vous savez où se trouve la rue Jean-Calvin, mais on y trouve des places en zone bleue. A la rue de la Tertasse, ce sont des places en zone blanche avec parcomètres. Par conséquent, là aussi il y a des places de parc! Sur la rampe de la Treille, juste derrière le bâtiment où nous nous trouvons en ce moment, on a des places en zone bleue des deux côtés. Je le répète, il y a donc des endroits où parquer en Vieille-Ville! Pourtant, certains s'évertuent à dire que c'est une zone piétonne, ce qui est totalement faux.

Je ne comprends pas comment les représentants de la gauche peuvent prétendre qu'ils ont entendu les demandes des commerçants. Je ne sais pas où ils sont allés manger ce soir... Moi, en tout cas, j'ai mangé juste à côté d'ici dans la Vieille-Ville. Eh bien, dans quasiment tous les restaurants on trouve le journal *Genève Home Informations* – je peux me permettre de le citer – avec la pétition des commerçants. Je rappelle que des signatures sont récoltées actuellement concernant le sujet dont nous parlons ce soir: l'exigence d'abaisser les bornes durant la journée. On verra bien si cette pétition est signée par beaucoup de monde... Pour l'instant, elle a déjà recueilli plus de 2500 signatures!

J'en viens à la problématique des handicapés, déjà évoquée par mon collègue tout à l'heure. Je vous l'ai déjà dit, Monsieur Pagani: de 20 h à 7 h du matin, les handicapés étrangers – qu'ils viennent d'un autre canton comme Vaud ou d'un autre pays comme la France ou l'Italie, peu importe, je parle de tous ceux qui n'ont pas des plaques genevoises – n'ont pas accès à la Vieille-Ville. C'est n'importe quoi! (*Vives réactions sur les bancs de la gauche.*) Eh bien, écoutez, Mesdames et Messieurs, je vous donne le numéro de téléphone de la Fondation des parkings: 022 827 44 90. Téléphonnez-leur, ils vous diront qu'ils ont l'interdiction d'abaisser les bornes. Ce sont les ordres de M. Pagani! Alors, arrêtez de dire n'importe quoi! Ce numéro est inscrit sur les bornes, vous n'avez qu'à téléphoner pour poser la question.

De plus, le problème ne se pose pas que pour les handicapés. Comment font les taxis qui arrivent de Zurich pour entrer dans la Vieille-Ville, quand ils ont un client à amener quelque part? Vous m'accusez de dire n'importe quoi? Eh bien oui, cela s'est déjà produit! Ce règlement a été imposé par M. Pagani, il suffit d'appeler la Fondation des parkings pour en avoir la confirmation. Il y a aussi les véhicules du réseau Uber que certaines personnes utilisent, jusqu'à preuve du contraire. C'est bizarre, mais eux aussi sont bloqués devant les bornes la nuit... Et ce n'est pas tout, puisque les corps diplomatiques – consulaires ou autres – sont dans le même cas. (*Réactions sur les bancs de la gauche.*) Je peux vous envoyer à tous les photos où on les voit bloqués devant les bornes, si vous voulez!

J'ai interrogé M. Pagani sur la légalité de cette situation. Bizarre... Les renseignements obtenus du ministre de tutelle chargé de la circulation routière, M. Luc Barthassat, démontrent – sauf erreur – que l'impossibilité d'accès à la Vieille-Ville pour les handicapés est totalement illégale! Mais, une fois de plus, M. Pagani fait comme il veut! Pourtant, le jour où les handicapés porteront plainte... (*Remarque de M. Pagani.*) Vous avez beau prétendre que ce n'est pas vrai et que je dis n'importe quoi, Monsieur le magistrat, des photos en sont la preuve et il y a déjà des plaintes en cours.

Je reviens à la lisibilité de la signalisation urbaine. Pour les gens comme moi qui ont passé leur permis de conduire il y a très longtemps – plus de trente-cinq ans, dans mon cas – les zones de rencontre ne sont pas facilement reconnaissables car elles n'existaient pas à l'époque. Mais, à l'heure actuelle, elles existent: c'est marqué dans la loi sur la circulation routière (LCR). Je conseille donc à toutes les personnes qui ont passé 50 ans de refaire des cours de conduite!

Quant au panneau incriminé, il est très clair: il indique qu'il est interdit de circuler en Vieille-Ville de 20 h à 7 h du matin. Je ne comprends donc pas où est le problème. La seule chose à faire est d'abaisser les bornes la journée, car elles bloquent les personnes qui arrivent devant, mais ne lisent pas forcément le panneau et repartent sans attendre de voir si les bornes descendent ou pas. Elles ont déjà causé plusieurs accidents, on l'a évoqué tout à l'heure. De plus, quand les bornes sont levées pendant la nuit, il n'est pas compliqué pour un véhicule 4×4 de passer sur le trottoir pour entrer quand même dans la Vieille-Ville! Par conséquent, ce dispositif ne sert à rien; la police municipale a eu l'occasion de le constater.

Je voulais enfin signaler un dernier point. Régulièrement, les bornes sont en panne! Lundi soir, nous étions dans un restaurant situé juste à côté – le Navy-Syracuse, pour ne pas le nommer – et nous avons vu la police municipale passer près d'une demi-heure à essayer de trouver une solution pour faire remonter les bornes, car elles étaient bloquées en bas. Et une fois remontées, elles ne voulaient plus descendre! Une main courante déposée auprès de la police municipale témoigne de tout cela. J'ai les preuves de ce que j'affirme, c'est sûr à 100%. Si vous voulez des photos, Mesdames et Messieurs, je peux vous les envoyer! Idem pour le refus de la Fondation des parkings d'abaisser les bornes, selon les exigences de M. Pagani: le fait est confirmé.

**Le président.** Vous devez conclure, Monsieur Haas.

*M. Jean-Philippe Haas.* Moi-même, j'ai téléphoné à cette fondation et on m'a répondu clairement: «On a un règlement qui nous empêche de faire comme ça.» Or, c'est M. Pagani qui a posé ces exigences quant à la gestion des bornes

par la Fondation des parkings. Je vous remercie de m'avoir écouté, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti** (LR). Ce soir, on nous vend une Vieille-Ville en zone piétonne... Je tiens à dire que, malheureusement, ce n'est absolument pas le cas! J'aurais bien aimé que ce quartier soit une zone piétonne – une vraie, où il fasse bon se promener... (*Applaudissements.*) Mais... il y a un «mais». Le problème, c'est que la politique de l'aménagement de la Vieille-Ville a été établie par mesures éparses, sans aucun plan structuré. Les rues ayant des trottoirs, cela crée une confusion totale entre les passants et les voitures, y compris les véhicules de livraison.

En tout cas, ce n'est pas une vraie zone piétonne. Il faut arrêter de nous faire croire ça! Et aussi longtemps que la Vieille-Ville ne sera pas une véritable zone piétonne, on ne doit pas y poser des bornes. Il en ira ainsi tant que le périmètre ne sera pas complètement aménagé – c'est-à-dire sans aucun trottoir, comme dans toutes les villes du monde où il y a de vraies rues piétonnes. Elles peuvent avoir des pavés ou un autre revêtement, je m'en fous! Bon, je me laisse emporter... Peu importe les moyens, il faut simplement créer une vraie zone piétonne.

En outre, il est tout de même curieux que la gauche qui voulait l'abolition des frontières et l'ouverture de la Suisse aux autres pays soit maintenant favorable aux bornes et à la fermeture du passage entre la ville et la Vieille-Ville... Les bornes sont les prémices des murs! Je conclurai par là: une ville vivante n'est pas une ville bornée!

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Moi, j'aimerais rappeler ici qu'il y avait une vie en Vieille-Ville autrefois – mais les personnes de moins de 50 ans ne l'ont pas connue. C'était un endroit avec plein de boulangeries, de petits bistrots, d'épiceries... Il y avait même une pâtisserie Magnin en haut de la rue de la Tertasse! Mais elle a disparu depuis belle lurette... Et n'oublions pas de mentionner le Pougner de la rue des Belles-Filles – pardon, de la rue Etienne-Dumont! Quant à la boulangerie du Bourg-de-Four, elle a disparu aussi.

Très franchement, je trouve que c'est moins sympa maintenant. Aujourd'hui, ce qu'on trouve comme commerces à la Vieille-Ville, c'est des galeries d'art, des sociétés financières, des antiquaires... Ce n'est pas très sympathique de n'avoir que cela. Mais je m'amuse énormément de voir comment Ensemble à gauche soutient les familles patriciennes de la Vieille-Ville pour qu'elles puissent dormir tranquilles!

À présent, je reviens sur les propos de ma préopinante démocrate-chrétienne – qui n'est pas dans la salle en ce moment – selon qui les handicapés n'avaient

qu'à aller se garer au parking de Saint-Antoine. Puisque certains ici l'ignorent, je rappelle la législation en vigueur: le macaron pour handicapés est attribué à quelqu'un qui ne peut pas parcourir 200 m à pied – pas en chaise roulante ni avec toutes sortes de moyens accessoires autorisés par l'assurance-invalidité (AI), mais bien à pied!

Or l'entrée dans la Vieille-Ville en voiture durant les heures de fermeture – soit dès 20 h – ne peut se faire que si l'on détient un macaron pour habitants, lequel n'est concédé que sur la base de raisons valables. Selon le site de la police, c'est généralement la présentation d'un contrat de bail.

Nous sommes plusieurs dans cette enceinte à détenir un macaron pour handicapés; j'en possède un moi-même, puisque j'ai un problème de souffle assez important. Eh bien, dans les faits, je n'ai plus accès à la Vieille-Ville à partir de 20 h! Il en va de même pour M<sup>me</sup> Richard, M. Leisi avec ses enfants et peut-être aussi pour d'autres, je ne sais pas. Ce fait a une incidence directe sur mon occupation durant la pause dînatoire entre les séances: je ne peux plus rentrer chez moi pour manger un morceau, faire un travail quelconque ou promener mon chien – peu importe – car ensuite je ne pourrai plus revenir dans la Vieille-Ville avec ma voiture. Ou alors, je devrais me payer la Treille à reculons? Non, je ne le ferai pas!

Pour reprendre le rappel que je faisais en préambule, j'aimerais dire à ceux qui ont moins de 50 ans comment on vivait à Genève, à l'époque: le centre-ville était grouillant de vie! Aujourd'hui, essayez toujours de vous promener le soir dans les Rues-Basses, Mesdames et Messieurs! On n'y va pas, car elles sont devenues un coupe-gorge à force d'être vides. Il n'y a plus personne! Il y a peut-être du monde à la place du Molard, mais c'est à peu près tout, même si cela ne plaît pas à M<sup>me</sup> Maria Pérez...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).* Non, je suis d'accord avec vous!

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* Ah, pour une fois! Merci... Lorsque nous sommes revenus du restaurant où nous avons dîné ce soir – nous étions par hasard cinq groupes dans le même bistrot – nous avons pu constater qu'il n'y avait plus personne dans les rues. Eh bien, ce n'est pas là ce que veut le Mouvement citoyens genevois pour Genève.

J'ajouterai qu'à deux reprises déjà je me suis arrêtée devant les bornes durant la journée: elles ont commencé à descendre et un feu jaune a remplacé le feu rouge pour m'indiquer que je pouvais passer. Malgré cela – je roule doucement, pourtant – ma voiture a subi un gros patatrac! S'il y a de la casse, je ne manquerai pas d'envoyer la facture à la Ville, car j'ai trouvé cela assez écœurant.

Mesdames et Messieurs, je vous conseille de voter la résolution R-203 pour que ce scandale cesse! Et je vous rappelle que du parking de Saint-Antoine à l'Hôtel de Ville, à la cathédrale, aux bistrots et aux musées il y a entre 300 et 400 m. Merci!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une résolution urgente du Parti socialiste et des Verts qui demande le débat accéléré. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, cette demande est acceptée par 37 oui contre 27 non.

**Le président.** Cette demande que je qualifierais plutôt de motion d'ordre – et non pas de résolution urgente – est acceptée. (*Brouhaha, vives réactions dans la salle.*)

*Des voix.* C'est faux!

**Le président.** Nous continuons donc en débat accéléré. J'en rappelle les règles: un seul intervenant par groupe pour sept minutes au maximum. La parole est à M. Alfonso Gomez. (*Contestations dans la salle.*)

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Merci, Monsieur le président de séance... (*Brouhaha.*) Président un jour, président toujours...

*Des voix.* C'est une motion d'ordonnancement!

**Le président.** J'ai reçu une résolution urgente. (*Brouhaha.*)

*Des voix.* Il y a un problème avec la terminologie, c'est une motion d'ordre! Vous avez dépassé les bornes!

**Le président.** Ecoutez, on joue sur les mots. J'ai sous les yeux une motion d'ordonnancement intitulée «résolution urgente»! Je pense que c'est une erreur, puisque le débat accéléré n'est pas demandé au moyen d'une résolution urgente,

mais d'une motion d'ordonnancement. Si vous le souhaitez, Mesdames et Messieurs, je fais revoter cette motion d'ordonnancement. (*Brouhaha.*) Donc, c'est une motion d'ordre? Je demanderai à ses auteurs de la réécrire.

*Des voix.* Ils se sont trompés!

**Le président.** Il s'agit bien d'une motion d'ordre demandant le débat accéléré – il y a eu une erreur sur la feuille qui nous a été adressée au bureau. Je la remets aux voix.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 29 non (3 abstentions).**

*(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)*

**Le président.** Cette motion d'ordre pour un débat accéléré est donc acceptée, ce qui signifie qu'il n'y aura qu'une intervention par groupe durant la suite du débat. Je passe la parole à M. Wasmer. Non, pardon... Vous aviez la parole, Monsieur Gomez! Je vous écoute volontiers.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** J'avais la parole, mais je peux parler après. Pas de souci pour ça! On m'avait allumé le micro, mais il y a eu une altercation...

**Le président.** Monsieur Alfonso Gomez, pour le groupe des Verts, nous vous écoutons.

*M. Alfonso Gomez.* Merci beaucoup, Monsieur le président, je vais essayer de ne pas dépasser les bornes! Je me souviens d'une discussion sur les commerçants de la Vieille-Ville où l'on nous avait dit qu'ils faisaient faillite parce qu'ils n'avaient pas de chauffettes! Nous avons donc mené tout un débat sur la possibilité pour eux d'avoir des chauffettes... Nous les avons votés et il me semble que les autorisations ont été données.

Aujourd'hui, on nous sert une nouvelle argumentation qui va à l'encontre de toutes les études; j'y reviendrai. Ce qu'a déclaré l'orateur du Mouvement citoyens genevois est totalement faux – il a le droit de le dire, c'est sa liberté... mais c'est faux! Et je vais vous le démontrer, Mesdames et Messieurs.

La nouvelle argumentation du jour consiste à dire que la faillite des commerçants de la Vieille-Ville est due à l'absence de vroom vroom dans ces rues. Les vroom vroom c'est les voitures, pour ceux qui ne l'auraient pas compris. En réalité, l'une des principales raisons de cette faillite est le prix des loyers dans ce quartier – donc un problème foncier. Tout le monde le sait! J'attends avec impatience une résolution demandant l'appropriation du sol – nous la voterons – pour que la Ville puisse favoriser les commerces en Vieille-Ville. Là, nous vous soutiendrons, Mesdames et Messieurs de la droite! Tout comme nous vous soutiendrons pour la zone piétonne large et complète que vous nous proposerez bientôt, j'en ai pris note.

Je suis content d'avoir entendu ce débat ce soir, car je constate que nous sommes quasiment unanimes à reconnaître la nécessité de véritables zones piétonnes dans notre ville. C'est bien! Cela dit, nous ne sommes pas seuls à l'affirmer. Je me réfère au rapport publié en 2013 par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) – organisation qui n'est pas trotskiste... – sous le titre *Revitalisation des centres de villes et de localités. Un guide assorti de onze exemples pratiques*. Selon ce document, pour revitaliser les centres-villes il faut prendre exemple sur Granges, dans le canton de Soleure, et Lenzbourg en Argovie. Il n'y a donc pas besoin de chercher des exemples très loin. Je cite la présentation dudit rapport de l'USAM par la Radio Télévision Suisse en juillet 2015: «Les villes de Granges (SO) ou de Lenzbourg (AG) sont sorties du lot. Elles ont pour point commun d'avoir aménagé des zones piétonnes en leurs centres, ce qui se fait dans de nombreuses autres villes de Suisse.»

Voilà, très concrètement, ce qui permettra de revitaliser le commerce en Vieille-Ville. Avancer l'argument que ce sont les voitures qui redynamiseront ce quartier est un non-sens! Ce qu'il faut, c'est diminuer les nuisances de la circulation dans notre ville – et c'est ce que nous demandent les habitants! Nous devons nous préoccuper de leur santé; pour cela, il faut réduire la circulation. En créant de véritables zones piétonnes, en donnant plus d'espace de voirie à nos citoyens, nous redynamiserons le commerce – cela vient d'être démontré –, nous favoriserons les échanges, nous diminuerons le bruit et la santé des gens s'améliorera. Par conséquent, ce type d'arguments contraires selon lesquels il faudrait des voitures pour redynamiser le commerce est un pur mensonge!

C'est tout simplement une position idéologique et dogmatique! Je ne comprends vraiment pas comment on peut la soutenir. Vous allez à rebours du bon sens, Mesdames et Messieurs de la droite! Votre position ne se fonde sur rien, elle va à l'encontre de l'histoire et du mouvement des villes – pas seulement en Suisse et en Europe, mais dans le monde entier. Pour ces raisons, nous soutiendrons également l'amendement du Parti démocrate-chrétien. (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Wasmer** (LR). Chers collègues, la vacuité des arguments de la gauche me sidère; ils deviennent pathétiques – et je pèse mes mots, car le terme «pathétique» n'est pas assez fort. On vient d'entendre tout et n'importe quoi, de la part de la gauche! Je défie quiconque, sur ses bancs, de passer autant de temps que j'en ai passé moi-même dans la Vieille-Ville: j'y étais scout quand j'avais 10 ans, j'ai habité à la rue Beauregard et à la rue des Granges, j'ai mon cabinet à la Grand-Rue depuis vingt-cinq ans et je fréquente la Vieille-Ville tous les jours, de sept heures du matin à dix heures du soir, parfois. C'est dire que je la connais mieux que quiconque, je le répète!

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, j'ai été l'avocat de l'Association de la Vieille-Ville de Genève et je me suis battu contre la fermeture du quartier. MM. Holenweg et Pagani ont eu raison de signaler que beaucoup d'éléments expliquent le fait que les commerces vacillent – c'est peut-être aussi à cause du manque de chauffe-eau, du franc fort ou d'autres raisons –, toujours est-il qu'il ne faut pas leur mettre des bâtons dans les roues au moment le plus inopportun!

M. Pagani nous a dit tout à l'heure que la Vieille-Ville était une zone piétonne et que l'on pouvait s'y promener au milieu de la chaussée... Eh bien non, Monsieur le magistrat! (*Réactions sur les bancs de la gauche.*) Mais non, Mesdames et Messieurs de la gauche! La Vieille-Ville est une zone résidentielle soumise à la législation fédérale, à savoir la loi sur la circulation routière. Comme l'a dit M. Haas tout à l'heure, il a très justement vérifié lui-même ce qui s'y passait; ça fait plaisir, car il est peut-être le seul intervenant de ce soir à être allé voir sur place. Or, la situation actuelle ne correspond pas à ce qu'affirme la gauche!

De par la loi fédérale sur la circulation routière, la Vieille-Ville est ouverte à tout le monde, je le répète sans cesse depuis que je suis intervenu dans cette affaire. N'importe qui a le droit d'y accéder, contrairement à ce que pense la gauche – même si on faisait des parkings comme à Varsovie ou à Thonon-les-Bains, pour citer un exemple plus proche. Il faut rappeler au passage que c'est la gauche qui s'est opposée au projet de parking sous la place de Neuve, pas la droite! On voulait construire un parking sous la place de Neuve et un autre à l'Alhambra – mais qui s'y est opposé? La gauche, bien entendu, comme d'habitude! La seule chose qu'elle sait faire, c'est s'opposer à tout!

Le jour où Genève sera en faillite comme Loèche-les-Bains ou Detroit, elle ne pourra pas recourir à l'assistance sociale, car il n'y en aura plus! Et pourquoi? Parce qu'il n'y aura plus de commerçants ni d'indépendants pour payer des impôts! Il en va de même aujourd'hui avec la loi RIE III: on s'oppose à tout, mais on vient quémander en toute occasion l'aide de l'Etat, alors même qu'on l'empêche de fonctionner grâce aux impôts.

Mais revenons-en à la Vieille-Ville. J'ai rappelé tout à l'heure que M. Ramseyer, il y a vingt ans lorsqu'il était au Conseil d'Etat, avait émis un arrêté autorisant la circulation en Vieille-Ville à une seule exception: la rue des Granges. Personne n'a le droit d'y passer en voiture ou de s'y garer, c'est la seule rue du quartier fermée à la circulation. Je le sais d'autant mieux que c'est moi qui ai déposé les recours contre cette décision, vous pouvez le vérifier auprès du Tribunal fédéral, Mesdames et Messieurs. Vous y trouverez toutes les références nécessaires dans l'arrêt de l'Association de la Vieille-Ville de Genève contre le Conseil d'Etat.

Alors, quand les représentants de la gauche nous expliquent qu'il faut aller à pied faire ses achats chez les commerçants, je les vois bien avec un canapé sur le dos, une chaise sous le bras, une carafe sur la tête... C'est effectivement très facile! (*Huées sur les bancs de la gauche.*) Je les invite à se garer au parking de Saint-Antoine pour aller faire les magasins et acheter des tableaux – mais je sais que les tableaux ne les intéressent pas non plus!

Cela étant, le débat d'aujourd'hui est essentiel pour le commerce. J'ai pris acte, Mesdames et Messieurs, du fait que la gauche ne veut pas défendre le petit commerce. La gauche veut la paix, elle veut profiter de la vie, des indemnités et de toute prestation sociale, mais elle se refuse à ce que des gens travaillent, puissent gagner leur vie et surtout paient des impôts.

La Vieille-Ville est bientôt morte! On me critique en arguant qu'il est impossible que ses commerçants aient perdu 30 à 40% de leur chiffre d'affaires. Vous me demandez comment je le sais, Mesdames et Messieurs? Parce que je les fréquente tous les jours! Je vais tous les jours boire des cafés chez le père Glôzu au restaurant de l'Hôtel-de-Ville. Auparavant j'allais aussi au Rozzel – un établissement que vous connaissiez tous – mais cette crêperie a malheureusement fermé il y a une année; depuis, il n'y a plus personne. Je reconnais que ce n'est pas à cause des bornes, puisqu'elles n'étaient pas encore installées à ce moment-là mais, quoi qu'il en soit, le Rozzel a fermé.

Un peu plus haut se trouvait la boutique d'un encadreur qui vient de fermer – j'ai oublié de le mentionner dans mon intervention précédente. Il était là depuis vingt ans et il a fermé il y a un mois! Vous vous rappelez, il y avait des cadres dorés... Eh bien, la voilà fermée aussi. Tout le monde a fermé!

Et voilà qu'on vient aujourd'hui mettre des bâtons dans les roues des commerçants avec des bornes levées toute la journée, ornées par-dessus le marché d'un bandeau rouge qui montre bien que le passage est interdit! Contrairement à ce que prétendent M. Paganì et les représentants de la gauche – mais ils ne sont pas au courant, bien entendu, puisqu'ils roulent à vélo –, tout automobiliste, quand il voit un panneau dissuasif, n'approche même pas; il fait demi-tour immédiatement. Je ne l'invente pas, tous les commerçants me l'ont dit. Et de qui le tiennent-ils? De leurs clients qu'ils ont perdus!

Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est le moment de prendre vos responsabilités. Depuis plus de cinquante ans, je vois la Vieille-Ville se mourir. Aujourd'hui, au lieu de tout tenter et d'adopter des mesures incitatives pour la faire vivre, on fait exactement le contraire! On met des bâtons dans les roues des quelques voitures qui restent pour les empêcher d'accéder au quartier, tout ça pour la paix de quelques privilégiés, locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM), qui ne pensent quant à eux qu'à leur repos et à leur tranquillité au détriment des commerçants.

Je vous demande de voter la résolution R-203 à la majorité, pour donner au moins un signal aux commerçants. Vous savez qu'une pétition a été lancée et que de très nombreux commerçants l'ont signée. Si les mesures à prendre ne sont pas pour aujourd'hui, ce sera pour demain, car ils veulent vivre! Contrairement à d'autres, eux veulent travailler! Peut-être n'ont-ils pas envie de payer des impôts... mais ils veulent vivre et faire vivre leur commerce.

*Des voix. Bravo! (Applaudissements.)*

**Le président.** Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue au Conseil municipal M. Gary Bennaim. *(Applaudissements.)*

**M. Laurent Leisi** (MCG). Je ne m'éterniserai peut-être pas pendant sept minutes, car je pense que la plupart des choses à dire sur la problématique des bornes de la Vieille-Ville ont déjà été dites dans cette enceinte, tant sur les bancs de la droite que sur ceux de la gauche. Mais je souhaitais quand même prendre la parole pour répondre à quelques-uns des orateurs précédents, qui ont mis en cause mes propos et m'ont accusé de mentir lorsque je déclare qu'un nombre non négligeable de personnes à mobilité réduite et de handicapés n'ont plus accès à la Vieille-Ville entre 20 h et 7 h du matin. Je confirme cet état de fait que je vais maintenant réexpliquer car, visiblement, beaucoup de gens ici n'ont pas compris comment cela fonctionne.

Ce n'est pas compliqué: les personnes habitant en Vieille-Ville ou possédant un macaron pour handicapés ont la possibilité de contacter par écrit la Fondation des parkings afin de faire enregistrer leur numéro de plaque. Mais pour ce faire, il faut déjà que la personne sache que la Vieille-Ville est fermée par des bornes et qu'elle envoie ce courrier. En effet, un coup de fil ne suffit pas. J'ai moi-même fait l'essai: j'ai appelé la Fondation des parkings et on m'a dit: «Ah non, le téléphone ça ne va pas, il faut nous écrire une lettre expliquant pourquoi vous voulez accéder à la Vieille-Ville en tant que personne à mobilité réduite possédant une carte ad hoc.» C'est extrêmement compliqué!

Et quand on pense que cela ne concerne que les habitants de la ville de Genève, Mesdames et Messieurs, je vous laisse imaginer ce que c'est pour les personnes de passage! Par exemple, je pense aux habitants du canton de Vaud, aux touristes eux-mêmes à mobilité réduite ou en situation de handicap... Ces gens se retrouvent devant des bornes levées qui les empêchent de passer, alors qu'ils doivent accéder à la Vieille-Ville pour aller à l'hôtel, au restaurant, au café, dans les commerces – ou, tout simplement, pour visiter les lieux.

Leur plaque d'immatriculation n'étant pas enregistrée, que leur répond la Fondation des parkings par l'interphone? «Si vous avez un macaron pour handicapés, il faut faire enregistrer vos plaques minéralogiques auprès de la Fondation des parkings entre 8 h et 17 h.» Cela signifie qu'un quidam de passage à Genève qui veut aller manger au restaurant de l'Hôtel-de-Ville un soir à 20 h 15, parce qu'il y a rendez-vous, va se retrouver devant des bornes levées et ne pourra pas passer. On m'expliquera comment accéder en chaise roulante au centre de la Vieille-Ville, avec tous ces pavés! Il n'y a même pas de zone bétonnée où l'on puisse rouler correctement, mais seulement des pentes et des marches!

Un énorme problème se pose donc à ce niveau-là, au-delà de la question principale évoquée ce soir: les commerçants en train de se mourir dans la Vieille-Ville. Je regrette d'ailleurs que ce phénomène ne se limite pas à ce seul quartier mais soit bien plus large et touche l'ensemble du centre-ville – mis à part les Rues-Basses, où se trouvent les multinationales. Là-bas, la chaussée n'est pas fermée aux voitures et on peut circuler! En revanche, on ferme les lieux plus particuliers.

Je voulais aussi répondre à M. Gomez – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – qui évoquait tout à l'heure les zones piétonnes fermées à la circulation dans certaines villes. Il y a une part de vrai dans ce qu'il a dit: en effet, dans certaines villes dont on a fermé l'hypercentre accueillant tous les principaux commerces pour en faire des zones piétonnes, ce dispositif fonctionne. Là où ce fut un échec, c'est partout où l'on a créé de multiples petites zones piétonnes car il n'y avait pas d'hypercentre. Les gens ne se déplacent à pied que dans les hypercentres où ils trouvent tous les commerces. Il me semblait nécessaire de le préciser.

Faire de la Vieille-Ville une zone piétonne, c'est un peu illusoire, car il s'agit d'un territoire important qui n'est pas hypercentré et ce n'est pas là que l'on trouvera le plus de commerces dans notre ville. Il n'y a que de petits artisans ou d'autres commerçants qui ont peut-être une dizaine ou une quinzaine de clients par jour, pour la plupart. Or ces gens-là ont aussi besoin de survivre! Nous enjoignons donc au plénum de voter la résolution R-203.

**M. Olivier Gurtner (S).** En entendant le débat sur la résolution R-203 qui nous est présentée ce soir, on a l'impression d'assister à un film d'horreur: la Vieille-Ville est morte, la Vieille-Ville est fermée... Bref, avec ces bornes, c'est

pire que le cauchemar annoncé par la loi RIE III! Moi, j'aurais envie de dire que j'en ai assez d'entendre ces mensonges! J'ai habité cinq ans dans ce quartier, il y a des gens qui y habitent, des gens qui y travaillent... (*Remarque de M. Jeanneret.*)

**Le président.** Monsieur Jeanneret! On vous entend plus souvent en voix off qu'au micro, alors s'il vous plaît, maintenant ça suffit! (*Applaudissements et rires.*) Merci... Poursuivez, Monsieur Gurtner.

*M. Olivier Gurtner.* Merci, Monsieur le président. Dans la Vieille-Ville, il y a des commerces – oui, cela existe encore! –, des boutiques, des restaurants, des bars. Il est vrai que pour acheter une mezzanine, un véhicule utilitaire ou une armoire fribourgeoise on ira peut-être ailleurs... C'est logique, car on ne peut pas venir tous les jours dans ce quartier avec un immense camion. Mais s'il le faut vraiment on fait appel à un livreur ou on loue une camionnette, on passe la borne et on s'arrange!

On nous déclare donc que les bornes causent la mort annoncée depuis longtemps et désormais effective de toute la Vieille-Ville. Pourtant, de nouveaux commerces ont ouvert: un magasin de lunettes, un café-librairie, un espace pour jeunes amateurs d'art contemporain... Considérons juste la place du Bourg-de-Four et la rue Etienne-Dumont: il y a là pas moins de 14 débits de boissons et restaurants! Si la Vieille-Ville était ce mouiroir, ce désert terrible que l'on nous décrit depuis près d'une heure, je pense que tous ces magasins et ces cafés seraient fermés depuis longtemps.

A entendre le représentant du Parti libéral-radical M. Wasmer, la Vieille-Ville n'est qu'un espace simplement régi par la loi sur la circulation routière. Je rappellerai tout de même à cet amateur de patrimoine me semble-t-il éclairé que la Vieille-Ville est un lieu d'art, un lieu patrimonial et touristique qui comprend beaucoup d'éléments. Certains considèrent peut-être les façades des bâtiments du patrimoine noircies par la pollution automobile comme un but en soi, mais cela me paraît un objectif assez curieux, pour ne pas dire spécieux.

Plusieurs intervenants ont très justement rappelé que la Vieille-Ville n'était pas une zone piétonne, mais une zone de rencontre – autrement dit, un espace où les piétons ont simplement la priorité. Très bien! La belle affaire... Lorsque vous sortez de votre immeuble et qu'une voiture vous fonce dessus, vous avez beau avoir la priorité et invoquer une disposition de la loi sur la circulation routière, vous ne ferez pas le poids face à une grosse cylindrée! Sur ce point-là aussi, restons sérieux...

Les bornes permettent de donner une vraie solution à un vrai problème. Le Parti socialiste est pour la qualité de vie, pour l'activité économique, pour les espaces publics; il votera donc l'amendement du Parti démocrate-chrétien, car le

Parti socialiste croit à une circulation maîtrisée, à une ville vivante, à des bornes pour réguler la circulation. Les bornes, c'est la vie, *born to be alive!* (*Rires et applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). M. Wasmer a oublié de dire que, si la Vieille-Ville est une zone résidentielle, elle est aussi notre patrimoine historique et culturel! C'est à ce titre que les touristes s'y pressent, le fait est reconnu par la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Il s'agit donc d'un joyau que nous devons préserver.

Certains accusent Ensemble à gauche de défendre les habitants de la rue des Granges, ces quelques privilégiés... Mais la Vieille-Ville est un patrimoine historique et culturel qui nous appartient! C'est aussi l'une des rares zones piétonnes où l'on puisse prendre un verre en ayant du plaisir, s'asseoir un moment – à la Clémence, par exemple – sans entendre un va-et-vient incessant de bagnoles. Les chiffres avancés dans le rapport PR-1046 A montrent que 6000 véhicules y circulaient chaque jour, auparavant. Voilà à quoi les bornes nous ont permis d'échapper! Elles favorisent le mieux vivre ensemble et c'est une mesure qui avait été demandée par les habitants; nous y avons donc répondu.

Les touristes apprécient de se promener en Vieille-Ville pour la visiter, d'ailleurs elle a été construite à une époque où il n'y avait pas de voitures! L'endroit n'ayant pas été conçu pour les véhicules automobiles, il est totalement artificiel de vouloir y circuler par ce moyen – et pour aller où?

Bien que M. Haas ait parlé de plusieurs rues avec des places de stationnement, on ne trouve pas où se garer. Moi, j'ai le permis de conduire et il fut un temps – lorsqu'il n'y avait pas de bornes – où je circulais en Vieille-Ville: j'arrivais en bas de la rue Saint-Léger, je faisais le tour, il n'y avait pas de place... et j'allais me garer au parking de Saint-Antoine. Aujourd'hui, la leçon est apprise: je prends les transports publics. C'est à la portée de tout le monde!

Quant aux propos de M. Leisi, ils dénoncent à juste titre un dysfonctionnement. Nous le revendiquons aussi: les handicapés doivent avoir un accès garanti à la Vieille-Ville. Il s'agit là d'un couac! Nous demandons donc au Conseil administratif d'y remédier. Il n'en demeure pas moins que, pour la simple raison que des handicapés n'ont pas pu accéder à la Vieille-Ville à plusieurs reprises, la droite veut apporter à ce problème une mesure totalement disproportionnée. Elle risque même de bloquer la situation, car les automobilistes recommenceront à tourner dans le quartier comme avant; c'était un manège sans fin, on pouvait tourner pendant une demi-heure et ne pas trouver de place!

Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez ce qui suit à M<sup>me</sup> Magnin: je suis d'accord avec elle, nous avons même des points communs! Moi aussi, Madame Magnin, j'ai des problèmes de souffle. Je suis asthmatique et,

depuis dix ans, je subis chaque hiver trois ou quatre crises qui durent un mois – vous savez à cause de quoi? A cause du taux de particules fines qui dépasse la ligne rouge! (*Applaudissements.*) Nous atteignons des niveaux de pollution qui nuisent à la santé de toute la population! Nous sommes malades du trop de bagnoles!

Voilà où je rejoins M<sup>me</sup> Rigotti: oui à une vraie zone piétonne! S'il faut abattre des trottoirs pour que les gens comprennent que c'en est une, je pense que mon groupe entrera en matière. Je le répète: il faut des zones piétonnes dans l'hypercentre et les quartiers, simplement pour que les gens puissent respirer, se retrouver, vivre ensemble. Voilà ce que veut dire se réapproprier l'espace public. Il y a des situations aberrantes, dans notre ville: si l'on est en bas de la rue de Lyon et que l'on veut traverser le carrefour en étoile, on met à peu près dix minutes! C'est une aberration! La ville appartient aux piétons, pas aux bagnoles! Il faut inverser la tendance.

Ce n'est pas en laissant passer les voitures dans la Vieille-Ville que l'on améliorera la situation des petits commerces! Vous transmettez à M. Wasmer, Monsieur le président!

**Le président.** Respirez...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Je suis très calme! Je respire profondément... Ce qui améliorerait la vie des petits commerçants, c'est une baisse des loyers qui les oppriment. Là encore, je rejoins M<sup>me</sup> Magnin. Ce qui fait crever le centre-ville, c'est que les petits commerçants et artisans sont obligés de fermer, car ils ne peuvent pas payer leur loyer. Ils sont remplacés par de grandes enseignes, de grosses banques qui veulent se faire du fric et qui ne pensent plus au savoir-faire des artisans ni au vivre-ensemble dans notre ville. C'est cela qu'il faut regagner!

Si M. Wasmer veut aider les petits commerçants, il faudra qu'il soit sensible à l'amélioration de leurs conditions fiscales, car c'est cela aussi qui les fera crever! Les commerçants et les artisans de la Vieille-Ville, aujourd'hui, ne paient pas d'impôts. Mais la loi RIE III fera peser sur eux un prélèvement de 0,22% sur la masse salariale, ce qui augmentera d'autant leurs charges. Voilà les facteurs qui nuisent à la vie des commerces. Ce n'est pas pour deux bornes qu'ils mettront la clé sous la porte, mais tout simplement parce qu'ils devront bientôt payer les conséquences des cadeaux fiscaux que la droite veut faire avec la loi RIE III! (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Scherb** (UDC). Pour l'Union démocratique du centre, les bornes ont toute leur utilité et nous reconnaissons qu'elles sont souvent indispensables;

encore faut-il qu'elles soient placées au bon endroit, c'est-à-dire, pour nous, à la frontière, et non pas en Vieille-Ville.

Qu'un magistrat – en l'occurrence Rémy Pagani – vienne nous dire que la Vieille-Ville est une zone piétonne, cela dépasse notre entendement... et aussi les bornes! Même si la résolution R-203 dont nous débattons en ce moment est refusée, elle aura au moins servi à lui rappeler clairement la situation légale de la Vieille-Ville: c'est une zone de rencontre. Par voie de conséquence, les voitures y sont autorisées.

Pour notre part, nous comprenons la position des commerçants et nous ne leur disons pas: «Franchissez les bornes et allez voir ailleurs!» Bien au contraire, nous voulons abaisser les bornes au moins durant la journée, afin qu'ils puissent continuer à maintenir la Vieille-Ville vivante avec leurs commerces.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC).** Tout d'abord, j'aimerais exprimer un regret: hier, nous avons parlé des moyens de rendre nos débats plus efficaces... Eh bien, je trouve dommage que, d'une séance à l'autre, on oublie les belles paroles prononcées notamment sur la brièveté de nos débats! On n'est pas obligés d'intervenir à cinq par groupe sur un sujet, fût-ce les bornes en Vieille-Ville.

Pour conclure rapidement, le Parti démocrate-chrétien défend depuis toujours la complémentarité des modes de transport. Je crois que ce que veulent les Genevois – ils le disent calmement quand on les rencontre dans la rue, sans avoir besoin de s'envoyer des noms d'oiseaux à la figure... – c'est pouvoir prendre le bus, se balader à pied, utiliser leur voiture lorsqu'ils ont des enfants et vont faire des courses. Bref, ils veulent des solutions simples, pragmatiques.

C'est précisément ce que nous essayons de proposer avec notre amendement, à savoir l'abaissement des bornes de la Vieille-Ville le matin de 7 h à 11 h 30, afin de permettre les livraisons et d'éviter les files de véhicules devant ces bornes; l'après-midi, laissons la priorité aux piétons, aux touristes, aux habitants pour qu'ils puissent profiter de leur belle Vieille-Ville. J'espère que ce compromis recueillera une majorité de voix ce soir et j'invite maintenant le plénum à clore ce débat, afin que nous puissions passer à autre chose et avancer dans le traitement de notre ordre du jour. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que tout a été dit... J'invite celles et ceux qui veulent polémiquer à consulter le site de la *Feuille d'avis officielle (FAO)*, où ils verront le prix de vente actuel de certains appartements en Vieille-Ville. Ils comprendront pourquoi, afin de retrouver un peu de sérénité dans leurs investissements

financiers, les propriétaires qui procèdent à des achats aussi onéreux sont obligés ensuite de répercuter leur mise sur le prix des loyers des arcades... Mais le débat de ce soir ne se situe pas à ce niveau-là.

Je rappelle que le Conseil administratif, grâce aux votes du Conseil municipal, a investi depuis des années et continue d'investir beaucoup d'argent, afin de faire rayonner la Vieille-Ville. Quelques exemples: ce plénum a voté en 2014 la proposition PR-1008 pour l'éclairage du Bourg-de-Four, qui fut une réussite; il a voté en 2015 la proposition PR-1077 pour le pavage de la rue Etienne-Dumont, autre réussite qui a contribué à l'embellissement de notre ville. Les bornes visent à satisfaire le même objectif.

Le Bourg-de-Four est l'une des seules places d'Europe à avoir une forme semi-elliptique de chaque côté – on qualifie cela de selle de cheval – qui fait sa réputation. De nombreux urbanistes viennent la contempler, car c'est unique en Europe. Malheureusement, chaque fois que j'y passe, je vois cette chaîne énorme, horrible, que j'aimerais pouvoir un jour supprimer pour paver avec vous le Bourg-de-Four, Mesdames et Messieurs. Toutefois, on n'ira pas dans ce sens si vous remettez en cause les bornes! Elles ont en effet une utilité certaine.

On peut toujours discuter pour savoir si la Vieille-Ville est une zone piétonne ou une zone à priorité pour les piétons... Moi, en tout cas, je fais très simplement la différence: je me mets au milieu de la Rôtisserie, qui est une zone de rencontre, et je n'ose pas y rester – tandis que, depuis l'installation des bornes, j'ose rester au milieu de la rue de l'Hôtel-de-Ville, car je me sens protégé. Tout un chacun a d'ailleurs fait cette expérience-là. J'ose rester au milieu de la rue Leschot, alors qu'il y a vingt ans c'était une voie de transit où passaient 50 000 voitures par jour; aujourd'hui, elle est devenue une zone de rencontre où les piétons ont la priorité. Voilà ce que nous devons défendre, à mon avis. Ces bornes sont donc très utiles.

Evidemment, il y a quelques problèmes de «jeunesse» dans ce dispositif. Je me rallie à l'amendement démocrate-chrétien visant à abaisser les bornes de 7 h à 11 h 30. D'ailleurs, il en va de même avec les chaînes, telle celle qui se trouve sur le côté droit du restaurant de l'Hôtel-de-Ville, par exemple: on les enlève le matin pour permettre les livraisons et à 11 h ou 11 h 30 on les remet pour fermer la rue. C'est ce qui se passe à la rue des Granges, où elles empêchent les voitures de passer. Personne ne s'en est plaint, alors que cela dure depuis vingt-cinq ans! Je le répète, il n'y a pas eu de polémique à ce sujet. Alors, qu'on mette des bornes ou des chaînes...

Je propose au Conseil municipal, par gain de paix, d'appliquer la décision qu'il prendra en votant la résolution R-203 amendée. Quant au panneau, je réexaminerai le cas, car il est vrai qu'il pose problème. Actuellement, les personnes handicapées doivent sortir de leur voiture pour aller appuyer sur un bouton et dire

qu'elles ont un macaron leur permettant d'entrer dans la Vieille-Ville en voiture, malgré l'interdiction générale de circuler dès 20 h. Je ferai donc inscrire en gros le numéro de téléphone nécessaire, afin que les intéressés puissent téléphoner avec leur portable depuis leur voiture pour dire qu'ils ont un macaron et où ils veulent se rendre. Je pense que c'est le minimum que nous puissions faire pour trouver une mesure adéquate et pragmatique susceptible d'apaiser un débat qui doit l'être, je crois.

En réalité, nous avons encore des investissements à faire. Comme je l'ai déjà annoncé, je reviendrai devant ce plénum avec une proposition de pavage de la rue de l'Hôtel-de-Ville et je relancerai celui du Bourg-de-Four. J'espère que le Conseil municipal fera droit à ces demandes!

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis est accepté par 53 oui contre 18 non.

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée par 64 oui contre 1 non (8 abstentions).

**Le président.** Il y a eu deux propositions de renvoi: soit au Conseil administratif, soit en commission. Je sou mets d'abord au vote le renvoi au Conseil administratif, étant entendu que, s'il est accepté, je ne ferai pas voter le renvoi en commission.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 72 oui contre 1 non.

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté en date du 21 mai 2014 la proposition PR-1046 qui précisait: «Durant la journée (7 h à 20 h), aucune restriction d'accès n'est en vigueur sur l'ensemble de la zone de rencontre. Dans les zones piétonnes, les bénéficiaires d'un macaron (type BB) sont autorisés à circuler, ainsi que les livraisons de 7 h à 11 h 30, les taxis, les personnes handicapées et leurs accompagnants éventuels, les services religieux et bien entendu les véhicules d'urgence et d'entretien.»

Or, actuellement les bornes d'accès aux zones de rencontre sont dressées vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce qui a pour effet d'éloigner les clients potentiels des commerces et des restaurants qui souhaitent s'y rendre.

Nous demandons au Conseil administratif de se conformer le plus vite possible à la proposition PR-1046, de laisser les bornes complètement abaissées de 7 h à 11 h 30, pour permettre les livraisons, et d'améliorer la signalétique.

**5. Motion du 22 novembre 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Virginie Studemann: «Turquie: défendre les droits humains, la démocratie et les droits du peuple kurde» (M-1261)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Le 4 novembre 2016, le gouvernement turc a interpellé Selahattin Demirtas et Figen Yüksekdag, les coprésidents du Parti démocratique des peuples (HDP), ainsi que neuf autres élus de ce parti. Principal parti d'opposition en Turquie, le HDP est le seul à défendre les droits des Kurdes et des Arméniens. Il incarne également la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes, pour le respect des minorités et contre toutes les formes de discrimination. Muselé par le pouvoir, le HDP a annoncé le 6 novembre dernier se retirer de toute activité au parlement pour protester contre un niveau de répression sans précédent.

Ces arrestations d'élus kurdes surviennent dans un contexte de purges généralisées visant les opposants au gouvernement, à la faveur de l'état d'urgence instauré après la tentative de coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016.

Les arrestations de centaines de journalistes et la fermeture de 160 médias notamment (des chaînes kurdes) mettent en péril les libertés d'expression et de la presse. Ces atteintes compromettent la démocratie parlementaire en Turquie et exacerbent la situation déjà très tendue dans le Kurdistan turc, au risque d'une guerre franchement déclarée entre Turcs et Kurdes.

Genève, siège des Nations unies et du Conseil des droits de l'homme, ne peut pas rester silencieuse face à de telles dérives.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'agir par toutes les voies utiles pour obtenir le respect des droits humains et des droits démocratiques en Turquie et la libération immédiate des personnes démocratiquement élues et arbitrairement détenues, dont les deux maires de Diyarbakir, de Figen Yüksekdag, députée et de Selahattin Demirtas, député,

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3029. Motion d'ordonnement, 4393.

coprésidents du parti HDP, ainsi que de tous les élus nationaux, régionaux et locaux actuellement détenus eux aussi pour des raisons politiques;

- d'intervenir auprès du Conseil fédéral afin que la Suisse condamne clairement la répression policière et politique systématique exercée par le gouvernement turc.

### *Préconsultation*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de traiter cet objet en débat accéléré. J'en rappelle le principe: une intervention par groupe pendant sept minutes au maximum. Si vous souhaitez revenir en débat libre, veuillez déposer une motion d'ordre.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Nous avons souvent évoqué ici la crise des réfugiés et des requérants d'asile. On a beaucoup parlé de migration et on a fixé des objectifs en matière de développement et de coopération. Cela se fait toujours à un niveau local, évidemment, puisque nous sommes au Conseil municipal – mais on constate que beaucoup de liens doivent être construits dans l'idée de quelque chose de plus large, afin d'arriver à un équilibre. La motion M-1261 que vous présente ce soir le Parti socialiste vise précisément à prendre en compte ces éléments-là, Mesdames et Messieurs.

Je cite la grande auteure turque Asli Erdoğan, qui disait au mois de novembre 2016: «L'Europe est actuellement focalisée sur la crise des réfugiés et semble ne pas se rendre compte des dangers de la disparition de la démocratie en Turquie.» Or qui paie le prix lourd de cette crise de la démocratie? Les femmes, les minorités, les Kurdes, les Arméniens, les journalistes, les auteurs. Genève n'est pas seulement Genève, c'est le lieu symbolique et politique des droits humains, des conventions internationales. Nous ne pouvons pas rester silencieux par rapport à cette situation, c'est pourquoi nous demandons au Conseil administratif d'agir et d'utiliser toutes les voies utiles pour œuvrer dans le sens de cette motion. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 37 oui contre 30 non.

**M. Jean Rossiaud (Ve).** Les Verts soutiendront évidemment la motion M-1261, qu'ils ont d'ailleurs cosignée. Nous savons qu'elle n'empêchera pas M. Erdoğan de dormir... Mais nous avons une vision très claire de ce que sont le fédéralisme et la subsidiarité active en Suisse et nous estimons avoir le devoir, en

tant que conseillers municipaux, de prendre position sur ce type d'objets – même si la compétence formelle de leur traitement relève de la Confédération.

Nous avons ce devoir pour deux raisons: par solidarité pour les personnes aujourd'hui emprisonnées par le régime dictatorial turc et, comme l'a dit M<sup>me</sup> Kitsos, parce que Genève, qu'on le veuille ou non, est la capitale des droits humains et est considérée comme telle par toute la planète. Voilà pourquoi les Verts soutiendront cette motion: pour rappeler au Conseil administratif qu'il doit agir. Je pense qu'il le fait déjà et j'espère que M. le maire prendra la parole tout à l'heure pour nous expliquer ce que fait l'exécutif en la matière... (*M. Barazzone fait signe que non.*) Je vois qu'il ne veut pas prendre la parole, il a probablement ses raisons... Quoi qu'il en soit, je suppose que le Conseil administratif a déjà commencé à inciter le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral à prendre leurs responsabilités pour défendre la liberté et les droits humains en Turquie tout comme on peut les défendre en Suisse, parce que la liberté et la solidarité n'ont pas de frontières.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Ensemble à gauche soutient bien évidemment sans réserve la motion M-1261, car elle est significative et importante, dans le sens où le pouvoir de plus en plus autoritaire du président Erdoğan est sensible aux pressions internationales, la Turquie étant désormais un pays complètement intégré au système capitaliste mondial, tant sur le plan économique que politique. On a constaté plusieurs fois, récemment, que la pression de la solidarité internationale donnait des résultats: par exemple, la remise en liberté de certains journalistes turcs à laquelle nous venons d'assister. Cette motion est significative et importante, car la Suisse est – avec l'Allemagne – le pays qui a les plus fortes relations économiques, politiques et diplomatiques en Europe. De ce fait, il s'agit presque d'une exigence ou, en tout cas, d'une demande adressée par le Conseil municipal de la Ville de Genève à Berne pour que la Suisse...

**Le président.** Monsieur Sahin, excusez-moi. Est-ce que vous êtes souffrant?

*M. Gazi Sahin.* Non...

**Le président.** Vous êtes assis! En principe, on se lève pour prendre la parole, s'il vous plaît. (*M. Sahin se lève.*) Merci.

*M. Gazi Sahin.* Je disais que cette motion est une exigence ou, en tout cas, une demande de la part de notre Conseil municipal auprès de Berne, afin que la Suisse

remette en cause ses relations économiques et diplomatiques avec la Turquie si les droits démocratiques continuent à y être ignorés, bafoués, piétinés. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de soutenir la motion M-1261 au nom des milliers de Kurdes, d'Arméniens, de Syriens, de Yazidis et d'autres minorités d'origine turque vivant et votant en Suisse.

Nous suivons avec inquiétude le processus autoritaire développé en Turquie ces dernières années. Nous attendons que les droits démocratiques des peuples de ce pays soient enfin reconnus, que le processus de paix reprenne et que l'armée turque se retire de la Syrie et du Kurdistan.

**M. François Bärtschi** (MCG). Une fois de plus, croire que l'on peut régler les problèmes du monde au niveau municipal ou cantonal à Genève est une grossière illusion. Des problèmes, il y en a dans beaucoup de pays! Dans de nombreux Etats, les droits de l'homme ne sont pas respectés et il y aurait beaucoup à faire pour les défendre. Mais de là à croire que l'instance politique genevoise que nous représentons peut intervenir à ce niveau... Ce type d'action est hélas souvent du ressort de la diplomatie.

Je serais sans doute le premier à signer une pétition pour soutenir les personnes emprisonnées, par contre je le ferais à titre personnel. Je m'y refuse dans le cadre du Conseil municipal, car je pense que ce n'est ni utile ni efficace. On crée de l'illusion, ce que je ne suis pas d'accord de faire car ce n'est pas une bonne chose! Je suis partisan d'une certaine neutralité des instances politiques et d'une intervention d'ordre privé, au niveau individuel ou associatif. Je pense que c'est à ce niveau-là que l'on peut être efficace.

J'aimerais aborder un autre point. Il est vrai que le régime d'Erdoğan semble inquiétant, mais il faut évaluer cela en fonction de la motion que nous avons à traiter ici. C'est quand même quelqu'un qui s'est parfois allié avec Daech, avec les Kurdes, avec le parti Baas – c'est-à-dire le milieu panarabiste de Bachar al-Assad. Bref, c'est l'Orient compliqué! Tout cela reste assez complexe et je crois qu'il ne faut pas trop entrer dans ces problématiques, malheureusement.

En revanche, nous pouvons agir ici en favorisant la laïcité, en nous opposant à l'idéologie défendue par Daech et à celle d'Erdoğan – plus ambiguë mais quand même dangereuse, à mon sens. Je ne dis pas qu'il faut lui donner des leçons en Turquie, je parle de Genève! Peut-être faut-il s'interroger sur le principe de laïcité, non pas de manière polémique, plutôt en fixant des règles précises et respectueuses qui montrent l'autorité de l'Etat – c'est-à-dire l'autorité d'un régime démocratique – et expriment la volonté de respecter la femme. Celle-ci n'est malheureusement pas très bien traitée par l'idéologie d'Erdoğan... Je ne parle pas de son régime politique mais bien de son idéologie, car l'idée n'est pas d'empiéter sur ce que font les Turcs.

Concentrons-nous plutôt sur ce que nous pouvons faire à Genève et sur les moyens de régler les problèmes qui se posent ici. Tel est notre mandat politique. Certes, de manière privée, il m'est arrivé de soutenir des mouvements étrangers. Par exemple, j'ai assez fermement défendu le Falun Gong contre les menaces qu'il subit, car il se passe d'horribles choses en Chine. Mais je l'ai fait à titre personnel! Je pense, en revanche, qu'une instance telle que la nôtre – Conseil municipal d'une ville prestigieuse – n'est pas le lieu pour intervenir dans ce sens, même si je soutiens pleinement, comme elles le méritent, les personnes mentionnées dans la motion car elles sont persécutées en Turquie.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Pour commencer, j'aimerais rappeler le titre de la motion M-1261: «Turquie: défendre les droits humains, la démocratie et les droits du peuple kurde». Quand je l'ai lu pour la première fois, j'ai été frappé de stupeur! Je me suis demandé si j'avais été élu dans un parlement turc chargé de protéger une minorité nationale... Mais non, je suis bien ici, conseiller municipal de la Ville de Genève! J'ai été élu pour faire avancer la cause des Genevois et des étrangers habitant dans notre ville ou venant nous rendre visite. Selon moi, je devrais faire en sorte qu'il y fasse bon vivre, que la sécurité y soit assurée et les infrastructures à la hauteur, que la culture et le sport y trouvent aussi leur place. Pourquoi donc devrais-je m'occuper de la défense des droits humains – notamment ceux du peuple kurde – et de la démocratie en Turquie?

Pour savoir si ce n'était pas moi qui faisais fausse route en croyant que le Conseil municipal ne devrait pas s'occuper d'autre chose que de la Ville de Genève, j'ai repris la loi sur l'administration des communes, la fameuse LAC. Au titre II, sous la mention «Conseil municipal», elle fixe l'organisation des conseils municipaux, leur organisation, leur convocation et la procédure, puis détermine leurs attributions au chapitre IV. Il y a lieu de distinguer les fonctions délibératives des fonctions consultatives; en l'occurrence, la motion en question relève de la fonction délibérative.

A titre d'exemple, je cite l'article 30: «Le conseil municipal délibère sur les objets suivants: a) le budget de fonctionnement annuel de la commune; b) le nombre des centimes additionnels communaux à percevoir; c) la taxe professionnelle communale; d) les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir; e) les crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif», etc. Je saute quelques points, car je ne vais pas tout lire ici, et passe directement à la fin: «y) le préavis à donner sur les plans localisés de chemin pédestre; z) la création et la dissolution d'une communauté de communes, l'adhésion de la commune et son retrait, ainsi que ses statuts et leur modification.» C'est peut-être moins sexy – passez-moi le terme,

chers collègues – que de parler de la Turquie et des Kurdes, mais telles sont les attributions réglementaires des conseils municipaux prévues par la loi.

Je n'ai pas encore mentionné l'alinéa 2 de l'article 30, une sorte de clause générale formulée comme suit: «Le conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes», c'est-à-dire celles que je viens de lire. Cette fois, c'est clair: le Conseil municipal n'est pas compétent pour traiter la motion M-1261.

A relever encore que tous ses signataires sont membres de partis représentés à Berne au moins par un conseiller national. C'est le seul lieu où faire valoir leurs revendications. Le dépôt de la motion M-1261 constitue donc un abus de droit qu'il convient de sanctionner en refusant son renvoi en commission. Je me tourne ici surtout vers le Parti démocrate-chrétien qui, en tant que parti gouvernemental, ne devrait pas s'asseoir sur le règlement! (*Applaudissements et huées.*)

**M. Pierre de Boccard** (LR). Je ne sais pas que dire... Devrais-je parler à titre personnel ou en tant qu'élus de ce qui se passe en Turquie? Je le ferai en tant qu'élus, au nom de ce que représente la Suisse dans le monde.

Il faut souligner le travail que les personnes qui représentent nos gouvernements, à Genève et à Berne, réalisent en Suisse et dans le monde entier. Genève est importante pour sa neutralité et son rôle en faveur de la paix. La neutralité ne consiste pas à se contenter de dire qu'on ne se mêle de rien! Non, la Suisse se mêle de tout, mais on ne le dit pas à haute voix ici en tant qu'élus de la Ville de Genève.

Derrière, il y a des gens qui travaillent. Je pense notamment au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), un organe genevois – on me dira que ce n'est pas de la diplomatie, mais les personnes qui y travaillent voient l'horreur au quotidien et n'en parlent pas tous azimuts pour autant en disant: «Ahhh, c'est horrible, c'est horrible...» Non, ils font un travail de l'ombre, un travail exceptionnel, et ils sauvent des vies. Ils amènent ainsi des dirigeants à se dire, à un moment donné, qu'ils vont trop loin et doivent faire attention, alors qu'ils pourraient n'en avoir rien à faire et se foutre du monde. On le voit, le CICR fait un énorme travail.

A Berne, qu'en est-il? Prenons l'exemple de Didier Burkhalter parlant de la Chine devant Darius Rochebin. On lui demande: «Avez-vous parlé aux Chinois? Avez-vous condamné les atrocités commises dans leurs prisons?» Et il répond: «Oui, on en a discuté, mais entre nous.» Voilà: ce qui devait leur être dit leur a été dit, mais sans faire de communiqué de presse, de motion ou de résolution pour en parler au sein des instances politiques. On ne jette pas de l'huile sur le feu! Or, c'est justement ce que tente de faire le Parti socialiste ici.

Autre exemple: à Genève, il y a des gens qui se battent en faveur de la Syrie, pour obtenir une résolution de l'Organisation des Nations unies (ONU) permettant de résoudre le conflit entre les Russes, les Américains, les Français, les Turcs... Tout le monde est impliqué! Genève se bat aussi en faveur de Chypre, maintenant, afin qu'il y ait un accord entre les Turcs et les Grecs. On n'en parle pas beaucoup dans les journaux et on ne sait pas tout ce qui se passe, mais un combat énorme est mené pour résoudre ces conflits et rétablir la paix. Après tant d'années de guerre entre des peuples qui se détestent, il faut trouver une solution.

Et tout ce que le Conseil municipal trouverait à faire aux yeux de la population, avec la motion M-1261, serait de condamner un Etat? Non! On veut la paix! Si vous le souhaitez, Mesdames et Messieurs les motionnaires, demandez par exemple à M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, membre du Parti socialiste, d'aller discuter avec M. Erdoğan des problèmes de la Turquie pour lui dire ce qui ne va pas... Mais qu'elle le fasse au niveau personnel, de manière cachée, et nous annonce après coup les avancées réalisées.

Nous autres, élus de la Ville de Genève, nous nous occupons des bornes de la Vieille-Ville pendant des heures et, tout d'un coup, on se mêlerait d'un conflit turc qui cause de gros problèmes aux Kurdes? Je conçois tout à fait que l'on s'en préoccupe à titre personnel mais, en tant que conseillers municipaux, ce n'est pas notre boulot! Il y a des gens qui font très bien leur travail dans le domaine diplomatique – ou même, j'en suis sûr, au niveau du Conseil administratif –, des gens qui se battent pour la paix... Mais cette motion, moi, elle m'énerve carrément! Il y a un moment où il faut arrêter avec ça!

La Suisse est l'un des seuls pays à avoir toujours entretenu des liens diplomatiques pour tenter de résoudre les situations difficiles dans le monde. Je citerai les exemples de l'Afrique du Sud avec son horrible apartheid, de l'Iran... (*Rires et huées.*) Je suis navré, Mesdames et Messieurs, vous ne le savez peut-être pas, notre pays a toujours gardé des liens diplomatiques pour essayer de résoudre le problème iranien. Vous pouvez continuer à le nier, mais la Suisse est toujours là entre l'Iran et les Etats-Unis, défendant les intérêts de ces derniers. (*Huées.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Vous voulez un porte-voix? On n'est pas au cirque!

*M. Pierre de Boccard.* Je pourrais continuer... Il y a des personnes qui se battent dans l'ombre, qui n'ont pas besoin d'agir en pleine lumière – ils ne l'ont jamais voulu – mais qui œuvrent pour la paix. Laissons-les travailler et évitons de vouloir être les maîtres du monde, merci!

**M. Lionel Ricou** (DC). Le Parti démocrate-chrétien partage les préoccupations des auteurs de la motion M-1261, à savoir le constat d'une diminution des libertés démocratiques en Turquie. Des exemples sont cités dans ce texte, mais on pourrait en mentionner d'autres, dont la récente fermeture de dizaines de médias par réaction du président Erdoğan face à la tentative de coup d'Etat de l'été dernier. Nous déplorons également le non-respect des minorités kurde, arménienne ou autres qui provoque des déplacements de populations à l'intérieur de la Turquie. Tout cela, nous le constatons, nous le déplorons, nous le condamnons vivement.

Cependant, même si je ne procéderai pas à une lecture détaillée comme celle qu'a faite notre collègue Pierre Scherb tout à l'heure, il faut reconnaître et admettre que ni le règlement du Conseil municipal, ni la LAC, ni la Constitution genevoise, ni la Constitution fédérale n'accordent à la Ville de Genève la compétence de mener une politique étrangère.

Ces deux arguments opposés ont été largement discutés au sein de notre groupe. Notre cœur balançait entre l'un et l'autre, raison pour laquelle nous avons décidé d'avoir la liberté de vote sur cet objet. Chacun de nous pourra voter en fonction de ce qu'il pense être le rôle d'un Conseil municipal. Il est légitime de dire que nous n'avons pas à consacrer du temps – c'est-à-dire des heures payées par les contribuables – à traiter des points pour lesquels nous n'avons pas les compétences requises, nos décisions étant donc sans impact. Pourtant, nous déplorons aussi la situation en Turquie... Voilà ce que je tenais à dire sur la motion M-1261, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Je donne la parole à M. Stéphane Guex, hors-parti.

**M. Stéphane Guex** (HP). Le Parti radical de gauche, évidemment, ne peut que soutenir cette motion...

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Guex, mais il n'y a pas de Parti radical de gauche dans cette enceinte.

*M. Stéphane Guex.* Je le représente, d'une certaine façon. (*Vives contestations dans la salle.*)

**Le président.** Si vous souhaitez continuer de parler, vous restez ce que vous êtes, c'est-à-dire un conseiller municipal hors parti. Si c'est pour faire de la propagande, on peut en finir là. Vous avez compris mon message, Monsieur Guex?

*M. Stéphane Guex.* Comme le disaient en un certain sens mes préopinants, Monsieur le président – et cela, tout à fait par hasard... –, se pose effectivement la question de la compétence du conseiller municipal que je suis. Le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical ont relevé différents aspects problématiques de la motion M-1261 et ont souligné le fait qu'il serait peut-être prétentieux – c'est ce que laissait entendre M. Bärtschi – que nous intervenions dans un conflit qui nous dépasse, pour de simples raisons de compétences liées à notre fonction d'élus municipaux.

Or ces arguments-là nous donnent justement des pistes en faveur du vote de cette motion, puisque nous sommes avant tout des conseillers municipaux, c'est-à-dire des citoyens qui représentent les autres citoyens. A ce titre, nous avons aussi une fonction d'exemple. Il serait donc bien que nous adressions un signe à la population en disant: «Nous, représentants de la Ville de Genève, nous nous intéressons d'une part à ce qui se passe en Turquie et aux droits humains bafoués dans ce pays comme dans d'autres régions. D'autre part, nous sommes dans une ville qui se veut prestigieuse et internationale, qui accueille de très nombreux visiteurs et dignitaires étrangers; notre souci de nous mêler de la politique mondiale n'est donc pas usurpé.»

Il faut se poser la question et mettre en balance les deux éventualités: sommes-nous prétentieux de nous mêler de tout ça ou égoïstes de ne pas nous en mêler? A nos yeux, c'est ce qu'il faut définir au sein de cette assemblée, par groupes ou en fonction de notre âme et conscience personnelle, comme l'a dit tout à l'heure M. Ricou.

Pour conclure, si nous n'avons pas la compétence requise en tant que conseillers municipaux, nous avons un maire, M. Barazzone, qui se trouve aussi être un élu national. Soit à Genève, soit de par ses attributions au niveau fédéral où il représente notre ville, il fait sûrement quelque chose pour les droits humains en Turquie. Je rejoins ce que disait tout à l'heure M. Rossiaud: il serait intéressant que M. Barazzone nous donne également son avis sur la question. En attendant, je répète que je voterai la motion M-1261. Le Parti radical de gauche...

*(Le président désactive le micro de M. Guex.)*

**M. Pascal Holenweg (S).** Je le précise d'emblée, Mesdames et Messieurs: c'est précisément parce que les conseils municipaux – et la Ville de même, d'ailleurs – n'ont pas de compétences en matière de politique étrangère que nous vous proposons de nous adresser au Conseil fédéral, afin que lui fasse droit à la demande que nous lui transmettons. Il n'est pas question ici de vous proposer de rompre les relations diplomatiques de la Suisse avec la Turquie, mais bien de

demander au Conseil fédéral d'intervenir pour que les droits démocratiques et les droits fondamentaux soient défendus en Turquie.

Le 15 juillet 2016, un coup d'Etat militaire parfaitement foireux a abouti en Turquie à un coup d'Etat politique quant à lui remarquablement efficace. Le coup d'Etat militaire a été tellement foireux qu'on s'est tout de suite demandé qui l'avait réellement perpétré. Le coup d'Etat politique, lui, n'a soulevé aucun doute: il était évident qu'il s'agissait d'un coup d'Etat gouvernemental organisé par le président de la République turque. Suite à ce coup d'Etat politique réussi sous prétexte du coup d'Etat militaire foireux, des parlementaires, des juges, des fonctionnaires du haut en bas ou du bas en haut de l'échelle de la fonction publique turque, des artistes, des écrivains, des journalistes, des enseignants, sans compter des dizaines de milliers de personnes travaillant dans le secteur privé, ont été les uns arrêtés, les autres licenciés. Des maires ont été privés de leur mandat – des conseillers municipaux aussi, évidemment – et remplacés par des exécutants du pouvoir militaire ou du pouvoir civil... mais enfin, des exécutants du gouvernement.

Les droits démocratiques, les libertés parlementaires, la liberté d'expression et la liberté de la presse ont été restreintes au niveau de ce qu'elles étaient en Turquie dans les années 1920. Toute opposition a d'abord été délictualisée, c'est-à-dire considérée comme un délit, puis criminalisée. Ils sont aujourd'hui des milliers en prison, non pas parce qu'ils ont soutenu le coup d'Etat, non pas parce qu'ils soutiennent des organisations armées kurdes ou arméniennes, mais simplement parce qu'ils ont osé dire que les mesures prises par le gouvernement à la suite du soi-disant coup d'Etat étaient anticonstitutionnelles et illégales, qu'elles instaurent quelque chose qui ressemblait furieusement à une dictature et qu'on n'avait pas proclamé la République turque pour en revenir au statut de l'Empire ottoman.

Ces milliers de personnes emprisonnées et celles, tout aussi nombreuses, qui continuent à se battre pour que les droits démocratiques, la liberté d'expression, la liberté de la presse, la liberté d'organisation, la liberté d'association et les droits des femmes soient restaurés et respectés en Turquie, ces dizaines de milliers de personnes qui – emprisonnées ou libres – se battent pour la démocratie en Turquie ont besoin d'un soutien.

Ce qu'elles font aujourd'hui n'est pas autre chose que défendre les droits que nous proclamons, nous, comme fondamentaux dans nos constitutions. C'est simplement reprendre le mot d'ordre de Nâzım Hikmet: «L'essentiel est de ne pas se rendre.» Ces personnes ne se rendent pas: elles défendent des droits que nous défendons nous, ici, pour nous. Or le fondement non seulement de la démocratie, mais aussi de la solidarité internationale, est que nous ne pouvons réellement jouir que des droits que nous reconnaissons aux autres. Les journalistes, les écrivains, les artistes, les fonctionnaires, les syndicats et les partis

d'opposition turcs, les organisations kurdes se battent en Turquie pour des droits qui sont les nôtres.

Nous ne demandons rien d'autre au Conseil administratif que de le faire savoir au Conseil fédéral. Le dépôt de la motion M-1261 n'est pas une démarche en faveur de telle ou telle organisation, mais un soutien aux principes définis dans la Constitution genevoise et la Constitution suisse. Nous ne parlons qu'en notre nom propre et nous ne demandons d'agir au Conseil administratif qu'au nom de la Ville de Genève.

Nous savons cependant que les combats que nous voulons soutenir concernent l'écrasante majorité de la population turque. Si on compte les Kurdes dont les droits sont foulés aux pieds, les femmes dont les droits sont aussi foulés aux pieds, les artistes, les fonctionnaires, les militants syndicaux, les Alévis, les Arméniens, les laïcs, les quelques Grecs qui restent encore en Turquie et toutes celles et tous ceux qui, dans ce pays, se battent pour des droits et des principes qui sont les nôtres, on arrive à la conclusion que la majorité de la population en Turquie subit aujourd'hui quelque chose qui ressemble à une restauration de l'Empire ottoman.

Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de soutenir la motion M-1261 pour que la Ville de Genève dise que les principes au nom desquels elle s'est construite et au nom desquels la Constitution fédérale et la Constitution genevoise tiennent debout doivent aussi être défendus quand il s'agit des Turcs, des Kurdes, des Alévis, des Arméniens, des femmes, des enseignants, des journalistes et des artistes en Turquie. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Monsieur Holenweg, puisque vous êtes parmi les signataires de la motion en tant que membre du Parti socialiste, voudriez-vous éventuellement formuler une demande de renvoi au Conseil administratif ou dans une commission? Je n'ai rien entendu de tel dans vos propos!

*M. Pascal Holenweg.* Je formulerais bien une demande de renvoi à Topkapi ou au Divan turc, mais je me contenterai ici du renvoi au Conseil administratif représenté par notre maire par ailleurs conseiller national.

**Le président.** Je sou mets au vote à l'appel nominal – selon la demande que vient de m'adresser M. Holenweg – le renvoi de la motion M-1261 au Conseil administratif.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 34 oui contre 27 non (5 abstentions).

*Ont voté oui (34):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

*Ont voté non (27):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. François Bärtschi (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Yasmine Menétray (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Se sont abstenus (5):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Souheil Sayegh (DC).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):*

M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (HP), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Olivier Gurtner (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG).

*Présidence:*

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'agir par toutes les voies utiles pour obtenir le respect des droits humains et des droits démocratiques en Turquie et la libération immédiate des personnes démocratiquement élues et arbitrairement détenues, dont les deux maires de Diyarbakir, de Figen Yüksekdag, députée et de Selahattin Demirtas, député, coprésidents du parti HDP, ainsi que de tous les élus nationaux, régionaux et locaux actuellement détenus eux aussi pour des raisons politiques;
- d'intervenir auprès du Conseil fédéral afin que la Suisse condamne clairement la répression policière et politique systématique exercée par le gouvernement turc.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## **6. Propositions des conseillers municipaux.**

**Le président.** Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1272, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Marie-Pierre Theubet, Sami Gashi, Patricia Richard, Simon Gaberell, Simon Brandt* et *Souheil Sayegh*: «Accélérons la réalisation des projets contenus dans la planification des équipements sportifs»;
- M-1273, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Simon Gaberell, Jean Rossiaud* et *Joris Vaucher*: «Bannissement des sacs en plastique»;
- M-1274, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Olga Baranova, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ulrich Jotterand, Marie-Pierre Theubet* et *Maria Pérez*: «Création d'une Forêt du souvenir à Genève».

## 7. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu l'interpellation écrite et les interpellations orales suivantes:

- IE-32, de *M. Tobias Schnebli*: «Le Conseil administratif cautionne-t-il les graves défaillances du conseil de fondation de la FIPOI dénoncées dans le rapport Rouiller?»;
- IO-267, de *M. Tobias Schnebli*: «Stop à la rétention d'informations! Le Conseil administratif doit fournir les positions à six chiffres des lignes budgétaires concernées par ses amendements sur le projet de budget 2017»;
- IO-268, de *M<sup>me</sup>* et *MM. Adrien Genecand, Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Simon Gaberell* et *Alain de Kalbermatten*: «Combien de mois faudra-t-il encore attendre avant que M. Rémy Pagani lance l'étude de faisabilité relative au projet de logements pour personnes en formation à la rue du Stand (motion M-1187, acceptée par le Conseil municipal le 16 septembre 2015)?».

## 8. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-462, de *M. Pierre Gauthier*: «Modification administrative mineure: difficulté sociale majeure pour les employés à faible revenu»;
- QE-463, de *M<sup>me</sup> Laurence Corpataux*: «Sécurité des locataires des vieux immeubles de la GIM»;
- QE-464, de *M. Amar Madani*: «Politique de réinsertion des chômeurs par la Ville de Genève»;
- QE-465, de *M. Joris Vaucher*: «A quand un accès praticable à la plateforme située sur la rive droite du Rhône, à quelques mètres en aval du pont de Sous-Terre?».

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4758
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4758
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4758
4. Résolution du 7 février 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Helena Rigotti, Natacha Buffet-Desfayes, Daniel Sormanni, Olivier Wasmer, Sophie Courvoisier, Simon Brandt, Pierre Scherb et Michel Nargi: «Pour le respect strict de la proposition PR-1046 concernant l'installation de bornes rétractables à l'entrée de la Vieille-Ville» (R-203) . .	4758
5. Motion du 22 novembre 2016 de M <sup>mes</sup> et MM. Christina Kitsos, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner et Virginie Studemann: «Turquie: défendre les droits humains, la démocratie et les droits du peuple kurde» (M-1261) . . . . .	4793
6. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4805
7. Interpellations . . . . .	4806
8. Questions écrites . . . . .	4806

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*